



Note de synthèse sur le suivi de l'aide à l'assurance multirisque climatique pour l'exercice 2020 par CCR pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

CCR, Département R&D modélisation – risques Cat et Agriculture, septembre 2020
Ce travail est réalisé dans le cadre d'une convention de financement de CCR par le FNGRA.

Contexte

Les exploitations agricoles sont soumises à de nombreux risques. Parmi eux, figurent les risques climatiques qui impactent directement la production en termes de quantité et de qualité. Ce risque n'est pas toujours prévisible. De plus, les risques climatiques ont une grande variabilité interannuelle et géographique. Les risques climatiques peuvent être extrêmes s'ils sont d'une très grande intensité et/ou s'ils sont très étendus géographiquement.

Depuis plusieurs années, les épisodes de sécheresse se succèdent. En 2018, une sécheresse de grande ampleur a affecté de la fin du printemps jusqu'à l'automne la quasi-totalité du pays affectant fortement les cultures fourragères (prairies). En 2019, un nouvel épisode de sécheresse, cette fois-ci localisé dans le Nord-Est de la France, affecte encore une fois les prairies. Ces deux années sont également marquées par des orages violents de grêle. En 2019, un gel printanier en avril-début mai a touché l'arboriculture et la viticulture. L'année 2020 est également marquée par une sécheresse qui débute au printemps et se poursuit durant l'été, affectant les grandes cultures et les prairies particulièrement dans le Grand-Est et la Bourgogne. Cette sécheresse s'étend sur la moitié du pays conduisant à une baisse de presque 20% de la production céréalière, une des pires années après 2003 et 2016. En 2020, des épisodes de grêle localisés ont affecté l'arboriculture dans la vallée de la Drôme. Ainsi, les épisodes climatiques se succèdent, en particulier les sécheresses et impactent très fortement les productions agricoles.

La gestion des risques pour un agriculteur consiste à agir sur le niveau d'exposition aux risques de son exploitation agricole pour le rendre acceptable. Plusieurs stratégies peuvent être mises en place et parmi elles figure l'assurance multirisques climatique.

Depuis 2005, l'Etat soutient le développement de l'assurance multirisques climatique des récoltes (aussi appelée assurance récolte). Ce soutien prend la forme d'une subvention qui permet de prendre partiellement en charge le coût de la prime ou cotisation d'assurance. Depuis 2015, ce soutien est mis en œuvre dans le cadre du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), à travers le Programme National de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT), financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

En 2016, l'Etat et les assureurs ont mis en place le contrat socle, proposant une assurance « coup dur » subventionnée à 65%, suivant un cahier des charges précis et fixant ses paramètres (seuil de déclenchement, franchise, prix garanti au niveau du coût de production). Cette assurance socle est assortie d'un second niveau subventionné à 45% permettant notamment de couvrir les prix de vente réels des productions agricoles.

Le ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation suit le marché de l'assurance récolte afin de vérifier la bonne adéquation des contrats subventionnés aux besoins des agriculteurs et de permettre une utilisation optimale des fonds publics. Selon l'article D.361-10 du code rural et de la pêche maritime (point III) relatif aux missions du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA), la Caisse Centrale de Réassurance est chargée de dresser les statistiques dont la connaissance apparaît nécessaire au CNGRA pour l'accomplissement de ses missions, notamment l'expertise sur l'assurance récolte.

Cette note de synthèse a donc pour objet l'état des lieux du développement de l'assurance récolte pour la campagne 2020 et son évolution par rapport à la campagne 2019. Un rappel des principales caractéristiques des contrats assurantiels éligibles à un soutien public est présenté ci-après.

L'assurance récolte en 2020

Afin de faciliter l'accès à l'assurance récolte, un nouveau contrat d'assurance subventionnable « **assurance multirisques climatique** » a été mis en place à compter de la campagne 2016 selon l'architecture suivante :

- un premier niveau de garantie, dit « niveau socle » (taux de subvention de 65 % maximum), répondant à une logique de coup dur et facilitant l'accès du plus grand nombre à ce moyen de protection ;
- un deuxième niveau de garantie complémentaire optionnel, subventionnable à taux moindre (45% maximum), permettant à l'agriculteur de retrouver le périmètre de couverture des anciens contrats multirisques climatiques ;
- un troisième niveau de garantie non subventionnable, qui permet à l'agriculteur de disposer d'une offre adaptée à ses besoins.

Ces trois niveaux sont présentés dans le tableau ci-dessus (Cahier des charges de l'assurance récolte 2019).

Tableau 1 : Synthèse des principales caractéristiques des différents contrats d'assurance récolte

	Garantie subventionnable		Extensions de garanties non subventionnables
Cultures de vente	<p>Niveau « socle »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligations de couverture (cf. corps du texte) - Rendement assuré = rendement historique - Seuil de déclenchement $\geq 30\%$ - Franchise pour les contrats à l'exploitation $\geq 20\%$ - Prix assuré \geq à la moitié de la valeur du barème 	<p>Garantie complémentaire subventionnable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Franchise pour les contrats par groupe de cultures $\geq 25\%$ - Prix assuré \leq prix de vente réel - couvrent les pertes de quantité et éventuellement les pertes de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendement assuré > rendement historique - Seuil de déclenchement < 30 % - Franchise pour les contrats à l'exploitation < 20 % - Franchise pour les contrats par groupe de cultures < 25 % - Prix assuré > prix de vente réel - Couverture des frais supplémentaires de récolte, des frais de sauvetage ou des frais de re-semis
Prairies	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance indicielle utilisant un indice ayant reçu un avis favorable du groupe de validation des indices - Obligations de couverture (cf. corps du texte) - Seuil de déclenchement $\geq 30\%$ - Franchise (contrat par groupe de cultures) $\geq 25\%$ (et < 50%) - Capital assuré \leq valeur du barème 		<ul style="list-style-type: none"> - Seuil de déclenchement < 30 % - Franchise < 25 % - Capital assuré > valeur du barème

Les contrats d'assurance récolte subventionnables peuvent couvrir toutes les cultures. Cependant les entreprises d'assurance peuvent faire le choix de proposer des contrats uniquement pour certaines cultures et/ou régions.

Pour les contrats par groupe de cultures, 95% des superficies en production des groupes de cultures « viticulture », « arboriculture » et « prairies » doit être assurée. Cependant, pour le groupe « grandes cultures », ce taux de couverture est abaissé à 70% de la superficie des natures de récolte en production comprises dans le périmètre de couverture obligatoire. L'exploitant peut également choisir de souscrire un contrat « à l'exploitation » couvrant au moins 2 natures

de cultures différentes représentant au moins 80% de la superficie en cultures de vente de l'exploitation.

Les événements couverts :

Le contrat garantit les pertes résultant des événements climatiques suivants :

- sécheresse, excès de température et coup de chaleur ;
- coups de soleil ;
- températures basses, coup de froid, gel ;
- excès d'eau, pluies violentes, pluies torrentielles, humidité excessive ;
- grêle ;
- poids de la neige ou du givre ;
- tempête, tourbillon, vent de sable ;
- manque de rayonnement solaire.

En ce qui concerne les prairies, la baisse de production fourragère provoquée par un ou plusieurs événements climatiques couverts par le contrat est garantie. Cette dernière est quantifiée à partir d'un indice de mesure de la production fourragère prévu dans le contrat.

Table des matières

Contexte	2
Données utilisées.....	6
I. Etat des lieux de l'assurance récolte 2020 et principales évolutions depuis 2019.....	6
I.1 Résultats d'ensemble sur la campagne 2020	6
Portefeuille assuré.....	6
Sinistralité 2020	10
I.2 Synthèse par catégorie de culture.....	11
Surfaces assurées	11
Capitaux assurés.....	12
Les cotisations	13
Franchises	15
Taux de prime.....	16
Taux de diffusion	17
I.3 L'assurance des Jeunes Agriculteurs	18
II. Analyse par catégorie de culture	20
II.1 Céréales et fourrages	20
II.2 Oléagineux	23
II.3 Protéagineux.....	26
II.4 Plantes industrielles	28
Remarque conclusive concernant les grandes cultures (céréales et fourrages, oléagineux, protéagineux, plantes industrielles).....	30
II.5 Légumes	31
II.6 Viticulture.....	34
II.7 Arboriculture.....	37
II.8 Prairies	40
Conclusion générale	41

Données utilisées

Les données utilisées pour réaliser cette étude ont été transmises par les assureurs dans le cadre du dispositif de soutien à l'assurance récolte (« état détaillé par bénéficiaire »). Elles sont complétées par des informations sur le résultat de l'instruction de la demande d'aide à l'assurance récolte par les services déconcentrés de l'Etat.

Dans cette analyse, seuls les contrats dont l'instruction a été finalisée sont pris en compte (dits « actifs »). Les données sont classées par catégories de cultures et natures de récoltes.

Les types de cultures sont au nombre de 5 et correspondent au domaine de spécialisation d'une exploitation agricole : grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes et prairies. Les catégories de cultures représentent des groupes de cultures : céréales, oléagineux, protéagineux, plantes industrielles, légumes, viticulture, arboriculture, etc.

Les natures de récoltes correspondent « a minima » à une espèce (on distingue par exemple le blé tendre et le blé dur). Au sein d'une même espèce, des productions aux rendements et/ou aux prix sensiblement différents peuvent être considérées comme des natures de récolte différentes (par exemple des semis d'automne et de printemps d'une même espèce).

Il existe des écarts entre les chiffres communiqués par la profession assurantielle et l'analyse présente. Ces écarts proviennent notamment d'une différence sur les valeurs des surfaces assurées après instruction des demandes de paiement en contrôle administratif. A titre informatif, la surface agricole utilisée est la surface agricole utile 2019.

I. Etat des lieux de l'assurance récolte 2020 et principales évolutions depuis 2019

I.1 Résultats d'ensemble sur la campagne 2020

Portefeuille assuré

Nombre d'exploitations agricoles assurées

En France métropolitaine, 58 097 exploitations agricoles ont souscrit à un contrat « assurance multirisques climatique » pour la campagne 2020. Ce nombre représente 13,3% des exploitations agricoles en France. En effet, au total on dénombre 437 000 exploitations agricoles en 2019 (d'après Agreste¹). Le chiffre 2020 n'est pas communiqué à ce jour.

¹ Eurostat, enquête structure 2019 : donnée officielle la plus récente à ce jour d'après Agreste, mémento 2019

En 2019, ce nombre était de 57 236. Le nombre d'exploitations ayant souscrit un contrat MRC augmente donc de 1,5% entre les deux exercices.

Depuis 2016, le nombre d'exploitations agricoles assurées a progressivement augmenté chaque année. Entre les exercices 2016 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles assurées a crû de 11%. Nous comptons 7831 agriculteurs entrés cette année dans le système assurantiel dont 5092 pour la première fois. A l'inverse, 6970 agriculteurs ont quitté l'assurance en 2019. Le solde positif est donc de 861. Sur les 58 097 exploitations agricoles assurées en 2020, 26 114 exploitations sont assurées chaque année depuis 2015.

Surfaces assurées et taux de diffusion

Les zones géographiques où l'assurance est la plus développée e sont les régions de Bourgogne, du Centre, du Nord et de l'Est qui représentent la moitié des surfaces assurées en France (figure1). Par rapport à 2019, les variations les plus importantes ne sont pas visibles car elles sont comprises dans les classes de surfaces assurées présentées sur la carte. Les plus importantes concernent les départements suivants :

- Une augmentation des surfaces assurées dans l'Allier (+16,4%), dans le Cher (+14,6%), en Cote d'Or (+10,9%), en Haute-Garonne (+21,4%), en Lot-et-Garonne(+12,4%), Maine-et-Loire (+13,4%) en Mayenne (+11,5%), dans la Nièvre (+11,1%), dans les Hautes-Pyrénées (+15%) et dans le Var (°16,2%).
- Une diminution des surfaces assurées dans les départements de Alpes-Haute-Provence (-13,0%), Doubs (-10,8%), Loire (-15,6%), Lozère (-22,9%), Rhône (-21,3%), Saône-et-Loire (-29,8%), Haute-Savoie (-22,6%).

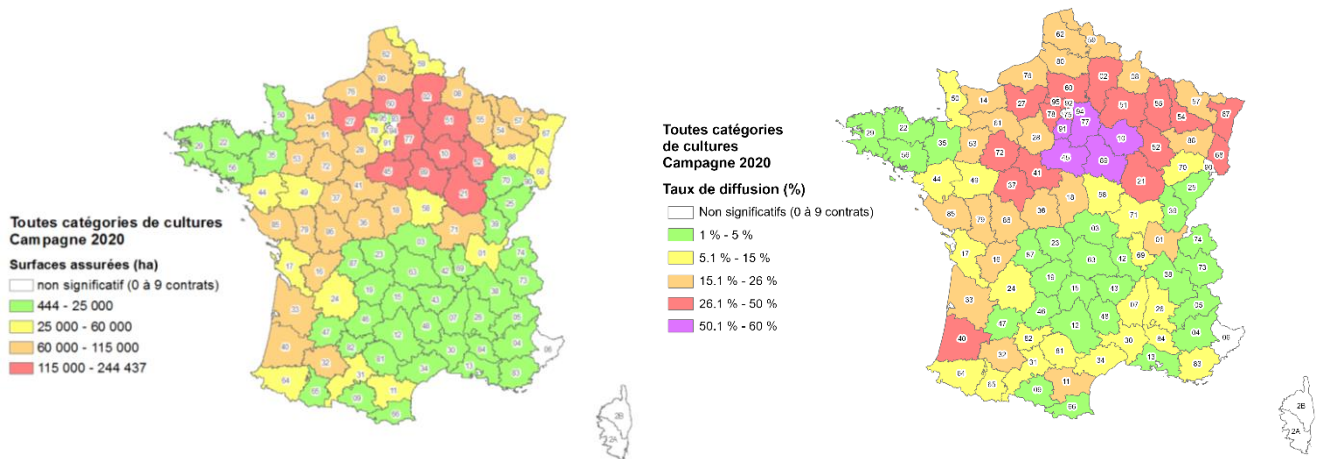


Figure 1. Surfaces assurées par département (gauche) et taux de diffusion (droite) Assurance récolte 2020

La carte des taux de diffusion toutes catégories de cultures confondues montre des taux de diffusion importants dans la moitié Nord de la France (hors Bretagne) et beaucoup moins importants dans le Sud (hormis les Landes, la Gironde, le Gers et l'Aude). Cette répartition hétérogène entre le Nord et le Sud était déjà présente et n'a pas évolué depuis les campagnes précédentes. En effet, l'assurance MRC s'est surtout développée en grandes cultures qui sont cultivées en majorité dans le Nord de la France à part quelques exceptions (comme le département des Landes pour sa culture de maïs). Le Sud de la France présente une culture viticole importante en Aquitaine (avec des taux de diffusions relativement importants) et en Languedoc-Roussillon (vignoble cependant moins assuré). Le Sud de la France se caractérise aussi par ses prairies et son arboriculture, deux catégories de cultures où l'assurance MRC peine à se développer, ce qui explique des taux de diffusion à l'échelle départementale faibles.

Le taux de diffusion hors prairies augmente entre 2019 et 2020 d'environ 5% et atteint 31,2% des surfaces agricoles. Avec l'ajout des surfaces en prairies, le taux de diffusion est de 17,2% soit une augmentation d'environ 3% par rapport à la campagne 2019.

Nombre de contrats

La répartition du nombre de contrats n'évolue pas de manière significative en 2020 et est relativement stable depuis deux campagnes (2018 et 2019). Les départements qui représentaient le plus grand nombre de contrats en 2018 et 2019 sont identiques en 2020 Il s'agit des départements suivants : Landes (2286 contrats) Gironde (2191 contrats) Yonne (2188 contrats), Aube (2029 contrats), Pyrénées-Atlantiques (1811 contrats), Marne (1716 contrats), Bas Rhin (1632 contrats), Loiret (1630 contrats), Aisne (1510 contrats), Aude (1646 contrats).

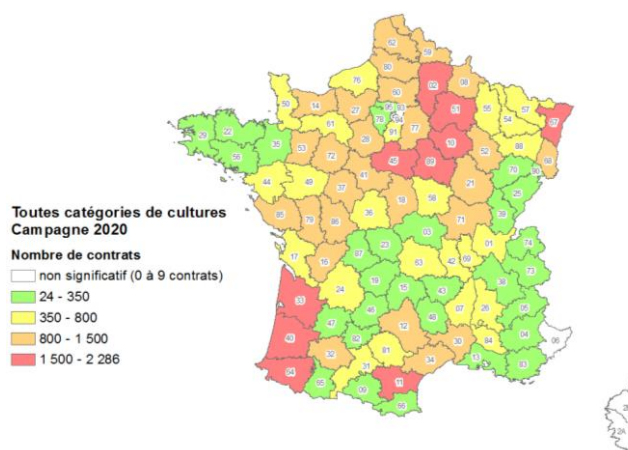


Figure 2. Nombre de contrats par département (gauche) pour l'assurance récolte 2020

La proportion de contrats « actifs ¹ » ou éligibles à la subvention, parmi la totalité des demandes déposées est de 96% (contre 95% en 2019). Ces contrats « actifs » sont au nombre de 65 161 en 2020 soit une augmentation de 0,6% par rapport à 2019. Cette augmentation concerne essentiellement les contrats légumiers, fruitiers et prairies.

Deux types de contrats sont subventionnables : un contrat par groupe de cultures et un contrat à l'exploitation. Les contrats par groupe de cultures sont largement majoritaires et représentent 97% des contrats en 2020. Ce chiffre est identique aux deux dernières campagnes de l'assurance récolte. Ces contrats sont présents dans l'ensemble des régions de France (sauf la Corse). Les principales cultures couvertes par les contrats par groupe de cultures sont les grandes cultures dans leur ensemble et en première position les céréales. On dénombre par exploitation de 1 à 8 contrats souscrits. Une seule exploitation agricole a souscrit 8 contrats en 2020. Cependant, 86% des exploitations agricoles assurées en multirisque climatique ne souscrivent qu'un seul contrat. Cette proportion est la même depuis la campagne 2019.

Parmi les contrats à l'exploitation, les principales natures de récolte sont les vignes à raisins de cuve (22656 ha soit une diminution de 1,3% par rapport à 2019), le blé tendre d'hiver (18014 ha soit une diminution de 34,5% par rapport à 2019), l'orge d'hiver (5295 ha soit une diminution de 33,9%) et le

¹ Les contrats considérés comme « actifs » ou éligibles à la subvention sont les contrats « bons à liquider » ou « fin de contrôle administratif »

colza d'hiver (5528 ha soit une diminution de 21,1%). On constate donc que si la part des contrats à l'exploitation a augmenté entre les exercices 2015 et 2020 (de 1,24% à 3%), la surface assurée de ces contrats a diminué au global du 18,6%. Les départements qui enregistrent le plus de contrats à l'exploitation sont situés dans des régions particulièrement viticoles comme les départements de l'Alsace, la Gironde, et l'Aude.

Les chiffres clés relatifs à l'assurance récolte 2020 et leur comparaison avec 2019 sont présentés dans le tableau 1. Ils montrent notamment une augmentation des capitaux, des taux de primes et donc des cotisations subventionnables.

	2020	2019	Variation (%)
Nombre de contrats	65 161	64 782	+0,6
Surface assurée (Mha)	4,84	4,74	+2,1
Taux de diffusion hors prairies (%)	31,2%	29,7%	+5,2
Nombre d'exploitations assurées	58 097	57 236	+1,5
Capitaux assurés (M€)	8 261,9	7 985,9	+3,5
Cotisation subventionnable (M€)	255,2	229,6	+11,1
Cotisation totale (M€)	362,5	329,8	+9,9
Cotisation subv / cotisation totale (%)	70,4%	69,6%	+1,1
Taux de prime moyen (%)	3,1%	2,9%	+6,9
Subvention totale (M€)	152	136	+11,7

Tableau 1. Vision globale de l'assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

L'analyse par contrat est présentée en tableau 2.

	2020	2019	Variation (%)
Nombre moyen de nature de récolte par contrat	3,7	3,7	0
Surface moyenne assurée par contrat (ha)	74,2	77,2	-3,9
Moyenne des capitaux assurés par contrat (k€)	126,8	130,1	-2,5
Moyenne de la cotisation subventionnable par contrat (€)	3 916,6	3 740,9	+4,7
Moyenne des cotisations totales par contrat (€)	5 562,8	5 373,0	+3,5
Moyenne des cotisations non subventionnables par contrat (€)	1 646,2	1 550,9	+6,1
Moyenne de la subvention par exploitation agricole (€)	2616,3	2 497,2	+4,8

Tableau 2. Analyse globale de l'assurance récolte 2020 par contrat et comparaison avec 2019

En 2020, la croissance du nombre de contrats assurés est quasiment nulle (+0,6%). Le développement du portefeuille d'assurance MRC a donc connu un net ralentissement depuis 2018.

Sinistralité 2020

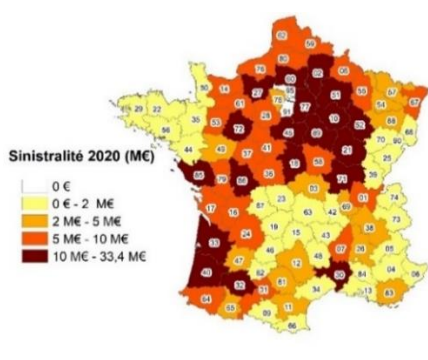
Les données de sinistralité sont fournies agrégées à l'échelle du département et par grands types de cultures et sont disponibles depuis la campagne 2017. La qualité des données transmises est très hétérogène et l'analyse qui suit doit être considérée avec prudence. En outre, nous ne disposons pas pour ces données des informations sur le résultat de l'instruction de la demande d'aide comme c'est le cas pour l'ensemble de l'analyse. Le tableau 3 montre la synthèse des sinistres à l'échelle de la France par types de cultures.

Types de cultures	Sinistralité 2020 (M€)	Nombre de contrats sinistrés	Rapport sinistres à cotis. totale. 2020	Rappel S/cotis. totale 2019
Grandes cultures	480,5	39 492	197%	122%
Prairies	3,5	532	100%	149%
Viticulture	77,8	5 605	86%	176%
Arboriculture	4,7	252	77%	115%

Tableau 3. Sinistralité 2020 par types de cultures, nombre de contrats indemnisés et rapport entre sinistres et cotisations totale (S/C).

Pour l'ensemble des types de cultures présentés en tableau 3, en 2020, le S/C serait de 156%. Les rapports sinistres à primes en 2020 sont inférieurs à 100% sauf pour les grandes cultures. L'année 2020 est marquée par une nouvelle année de sécheresse qui débute au printemps et se poursuit durant l'été. Cette sécheresse de grande ampleur qui s'étend sur la moitié du pays engendre des pertes de récoltes très importantes pour les grandes cultures et notamment les céréales. La sécheresse impacte également les prairies avec une baisse de rendement importante. Cependant, celle-ci n'est pas visible sur le portefeuille assuré du fait que celui-ci, de très petite taille, n'est pas situé dans les zones les plus impactées par cette sécheresse. La production française de céréales diminue de 19% par rapport à l'année 2019 et il s'agit de la troisième année plus faible après 2003 et 2016. Ces pertes de récoltes abondantes expliquent les taux de S/C particulièrement élevés pour les grandes cultures.

La figure 3 montre les départements les plus sinistrés en 2020. Il s'agit principalement des départements où les contrats souscrits sont en grandes cultures.



En 2020, les départements les plus sinistrés sont le Gers (23,6 M€), la Gironde (22,3 M€), l'Yonne (33,4 M€), les Landes (22,6 M€). Le coût moyen d'un sinistre en 2020 est de 12 168 € en grandes cultures (8 500 € en 2019), 6525 € en prairies (5 400 € en 2019), 13 882 € en viticulture (20 200 € en 2019) et 18 738 € en arboriculture (25 400 en 2019).

Figure 3. Répartition des sinistres (M€) par département – Assurance récolte 2020

Des épisodes de grêle notables en juin 2020 ont fortement impacté le secteur de l'arboriculture en Ardèche et dans la Drôme. Les S/C calculés sur ces départements en arboriculture sont de 102% (Ardèche) et 142% (Drôme).

Si l'on s'intéresse au S/C sur une période de 4 ans (2017-2020), les résultats sont les suivants : le rapport est inférieur à 100% pour l'arboriculture (83%) et supérieur à 100% pour les autres types de cultures : 126% pour les grandes cultures, 156% pour la viticulture et 190% pour les prairies.

I.2 Synthèse par catégorie de culture

Surfaces assurées

Les surfaces assurées en grandes cultures sont stables en 2020 et représentent 90,8% des surfaces totales (elles représentaient 90,1% des surfaces assurées en 2019). Le portefeuille en grandes cultures est stable du fait de faibles évolutions en céréales et fourrages qui représentent 75% des grandes cultures. Pour les oléagineux et les protéagineux, les surfaces assurées ont une très grande variabilité d'un exercice à l'autre. Pour les protéagineux, les surfaces assurées ont augmenté en 2019 et continuent d'augmenter en 2020 avec une évolution de presque 50%. Concernant les oléagineux, les surfaces augmentent également alors qu'elles avaient diminué entre les exercices 2018 et 2019. Ces fortes variations d'un exercice à l'autre s'expliquent par les stratégies des exploitations agricoles dans le choix des rotations culturales (les taux de diffusion restant stables).

Le tableau 4 présente les surfaces assurées en hectares par catégorie de culture et la part que représentent ces différentes catégories de cultures, en 2019 et 2020.

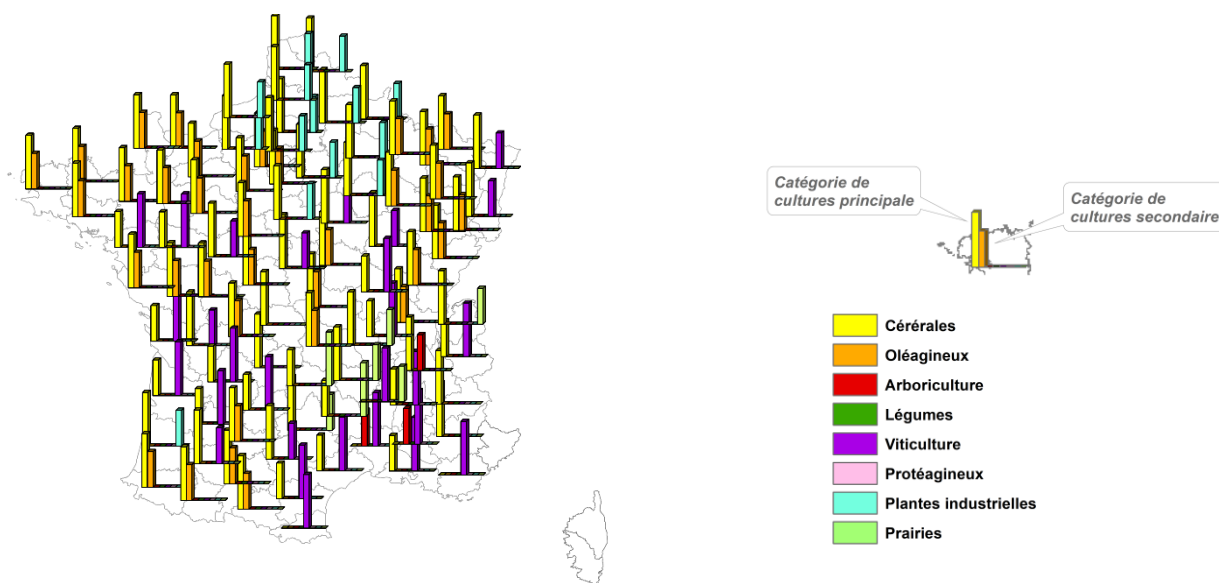
Catégories de cultures	Surfaces assurées (ha) 2019	% des surfaces assurées par rapport aux surfaces assurées totales	Surfaces assurées (ha) 2020	% de surfaces assurées par rapport aux surfaces assurées totales	Variation (%)
Céréales et fourrages	3 306 644	69,7	3 294 534	68,1	-0,4
Oléagineux	605 118	12,8	721 686	14,9	+19,3
Protéagineux	75 234	1,6	109 601	2,3	+45,7
Cultures industrielles	256 099	5,4	267 041	5,5	+4,3
Vignes à raisin de cuve	199 723	4,2	217 377	4,5	+8,8
Arboriculture	5 332	0,1	5 416	0,1	+1,6
Légumes	43 952	0,9	38 849	0,8	-11,6
Prairies	151 913	3,2	102 570	2,1	-32,5
Cultures non classées	97 079	2,0	79 851	1,7	/
Total	4 741 094	100	4 836 925	100	+2,0

Tableau 4. Répartition des surfaces assurées – Assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019. Les variations calculées ne concernent pas les cultures non classées.

Les surfaces assurées ont légèrement augmenté entre 2019 et 2020. En revanche, les dynamiques selon les catégories de cultures sont différentes par rapport aux exercices précédents. En effet, les surfaces assurées diminuent en prairies et en légumes alors qu'elles avaient significativement augmenté entre les exercices 2018 et 2019. La diminution des surfaces assurées en légumes s'explique par une diminution des surfaces assurées en haricots qui représentaient la deuxième nature de récolte la plus assurée en termes de surfaces en 2019 (12% des surfaces assurées en 2019). En effet, les surfaces assurées en haricots diminuent de 50,3% entre les campagnes 2019 et 2020, une partie des surfaces assurées en haricots ayant notamment été reclassée en plantes industrielles. Le portefeuille en arboriculture se stabilise et n'augmente pas comme observé sur les dernières années. Le portefeuille en viticulture continue quant à lui de se développer avec une augmentation de 8,8% des surfaces assurées.

Capitaux assurés

La cartographie des cultures principales et secondaires par département en termes de capitaux assurés a été réalisée (figure 4). Au Nord, les capitaux sont dominés par les céréales et les plantes industrielles. Les capitaux assurés importants en viticulture dans le Nord de la France représentent le crémant d'Alsace et le Champagne. Le sud de la France voit la viticulture occuper une place importante en termes de capitaux assurés (vignoble du Languedoc-Roussillon, vignoble Bordelais) et les capitaux assurés dans le Massif central sont importants en prairies. Depuis 2016, la structure du portefeuille assuré n'a pas fondamentalement évolué, les capitaux assurés ont varié mais les grands types de cultures restent les mêmes.



La somme des capitaux assurés est de **8,3 milliards d'euros (Md€)**. Entre les exercices 2019 et 2020, les capitaux assurés ont augmenté de 3,5%. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des capitaux assurés dans presque toutes les catégories de cultures (hors prairies). Les capitaux assurés ont nettement augmenté les oléagineux et très fortement pour les protéagineux, cependant cette dernière catégorie de culture de faible valeur ajoutée représente une part mineure des capitaux assurés. En revanche, les capitaux assurés ont augmenté en viticulture, catégorie de culture qui représente une part importante des capitaux assurés et qui ont une forte valeur ajoutée comme le montre le tableau 5.

Catégories de cultures	2019			2020			Variation (%)
	Capitaux assurés (M€)	% des capitaux assurés	Capitaux assurés €/ha	Capitaux assurés (M€)	% des capitaux assurés	Capitaux assurés €/ha	/ capitaux assurés
Céréales et fourrages	4 346	54,4	1 315	4 366	52,8	1 325	+0,5
Oléagineux	720	9,0	1 189	850	10,3	1 177	+18,1
Protéagineux	61	0,8	813	94	1,1	855	+54,1
Cultures industrielles	610	7,6	2 382	624	7,6	2 335	+2,3
Vignes à raisin de cuve	1 617	20,2	8 098	1 749	21,2	8 048	+8,2
Arboriculture	39	0,5	7 382	45	0,5	8 390	+15,4
Légumes	171	2,2	3 911	180	2,2	4 629	+5,3
Prairies	86	1,1	565	64	0,8	629	-25,6
Cultures non classées	334	4,2	3 438	289	3,5	3 624	/
Total	7 986	100	1 636	8 262	100	1 708	+3,5

Tableau 5. Répartition des capitaux assurés par catégories de cultures - Assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019.

L'évolution des capitaux assurés reflète l'évolution des surfaces assurées. Des précisions sont cependant à apporter :

- Les capitaux assurés ont fortement augmenté en arboriculture alors que les surfaces assurées sont stables. Ceci s'explique notamment par une augmentation des capitaux assurés par hectare pour les vignes à raisin de table.
- Les capitaux assurés ont augmenté en légumes alors que les surfaces assurées ont diminué. Ceci s'explique par l'augmentation des surfaces assurées de natures de récoltes dont les capitaux assurés par hectare sont très importants. Il s'agit des pommes de terre, de l'ail et du céleri.

Les cotisations

Le montant des cotisations totales s'élève à 362,5 M€. Elles augmentent de 9,9% par rapport à 2019. Le montant des cotisations subventionnables est de 255,2 M€. Il augmente de 11% par rapport à 2019. La part des cotisations subventionnables par rapport aux cotisations totales représente 70,4% des cotisations totales en 2020. Cette part n'évolue donc pas significativement entre les campagnes 2019 et 2020 (+1%).

Les données par catégories de cultures, y compris les cotisations par hectare, sont présentées en tableau 6.

Catégorie de cultures	2019				2020				Variation (%) des cotisations subv. (A)
	Cotisation subv (M€) (A)	Cotisation subv (€/ha)	Cotisation totale (M€) (B)	(A) / (B) (%)	Cotisation subv (M€) (A)	Cotisation subv (€/ha)	Cotisation totale (M€) (B)	(A) / (B) (%)	
Céréales et fourrages	96,9	29,3	143,1	67,7	103,9	31,5	149,5	69,5	+7,2
Oléagineux	32,2	53,1	50,9	63,3	39	54,1	60,7	64,3	+21,5
Protéagineux	3,1	40,9	4,4	70,5	5	46	7,0	71,4	+61,3
Cultures industrielles	15,7	61,1	22,7	69,2	18,3	68,4	26,5	69,1	+16,6
Vignes à raisin de cuve	58,7	293,9	79,4	73,9	67,1	308,5	90,9	73,8	+14,3
Arboriculture	5,2	967,1	5,5	94,5	5,7	1 045	6,1	93,4	+9,6
Légumes	5,3	121,7	7,7	68,8	5,5	140,9	7,6	72,4	+3,8
Prairies	3,7	24,1	4,4	84,1	2,7	26,7	3,5	77,1	-27,0
Cultures non classées	8,9	91,9	11,6	76,7	8,0	100,7	10,7	74,8	/
Total	230	48,4	329,8	69,7	255,2	52,8	362,5	70,4	+11

Tableau 6. Cotisations subventionnables et cotisations totales par catégorie de cultures - Assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

Les cotisations subventionnables représentent plus de 60% des cotisations totales pour toutes les catégories de cultures, plus de 70% pour les protéagineux, la viticulture les légumes, les prairies pour les prairies et plus 90% pour l'arboriculture.

Sur 65 161 contrats, 64 960 contiennent une information sur les montants de cotisation (99,7%). Parmi ces contrats, seuls 579 sont uniquement des contrats subventionnés (sans garanties non subventionnées), soit moins de 1% des contrats. Ces contrats restent année après année extrêmement minoritaires et leur nombre a été divisé par 4 par rapport aux années précédentes (2 572 en 2019 et 2 353 en 2018).

Ces contrats uniquement subventionnés portent sur tous les types de cultures mais pour certaines cultures comme les prairies, il existe une part élevée de contrats sans garanties non subventionnées.

Les contrats « socle » (sans garanties niveau 2) avec et sans garanties non subventionnables représentent 2487 contrats. Parmi eux, les contrats socles uniquement (sans garanties non subventionnables) représentent 324 contrats.

Ainsi, en 2020 99% des contrats subventionnés comprennent au moins une garantie complémentaire non subventionnable, et 93,8% comprennent tous les niveaux de garanties.

Le tableau 7 présente la répartition du nombre de contrats en fonction des différents types de contrat de l'assurance MRC pour l'année 2020.

Types de contrats	sans garanties non subventionnelles	Contrats avec garanties non subventionnelles
Contrats socles	324	2163
Contrats socles avec garanties subventionnables de niveau 2	125	61112
Socle non renseigné mais avec garanties subventionnables	130	1106
TOTAL	579	64381
<i>Contrats sans indications de type</i>	161	

Tableau 7. Nombre de contrats en fonction du type de contrats.

Le tableau 8 représente la typologie des cotisations en 2019 et en 2020.

Cotisations	2019	2020	Evolution (%)
Cotisation totale (M€)	329,8	362,5	+9,9
Cotisation subventionnable dont :	229,6	255,2	+11,1
<i>Cotisation subventionnable socle</i>	<i>79,8%</i>	<i>80,5%</i>	<i>+12,8</i>
<i>Cotisation subventionnable de niveau 2 (garanties complémentaires optionnelles)</i>	<i>20,2</i>	<i>19,5%</i>	<i>+7,9</i>
Cotisation niveau 3 (garanties optionnelles non subventionnables)	100,2	107,3	+7,1

Tableau 8. Typologie des cotisations 2019 et 2020

Les subventions versées en 2020 représentent 152 M€ pour 255 M€ de cotisations subventionnables. Le taux moyen de subvention par rapport à la cotisation subventionnable est de 59,6%, soit un taux qui n'a pas évolué depuis 2018. La subvention moyenne versée par exploitation est de 2651 € (soit une augmentation de 11,6% par rapport à 2019)

Franchises

Concernant le choix des franchises pour les contrats, il est important de noter que la grande majorité des contrats sont à 25% de franchise, soit le niveau 2 de l'assurance récolte (rachat de franchise). En 2020, le nombre de contrats en arboriculture avec une franchise à 25% diminue légèrement (-7,9%). C'est la seule différence notable entre les campagnes 2019 et 2020. Les contrats avec une franchise à 50% ne sont présents que pour les prairies (seulement 3 contrats soit 0,2% des contrats en prairies).

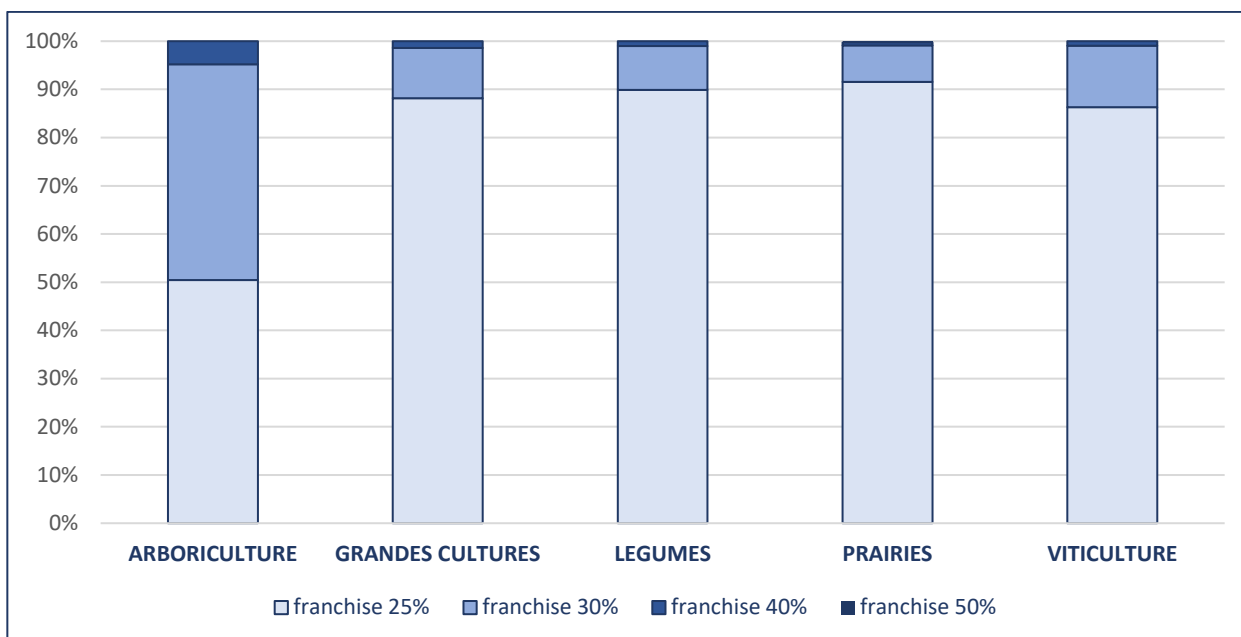


Figure 5. Proportion des contrats par groupe de cultures en fonction des franchises choisies

Taux de prime

Le taux de prime est le rapport entre la cotisation subventionnable et le capital assuré subventionnable, il représente le « prix de l'assurance ». Il est présenté par catégorie de culture en tableau 9.

Catégorie de cultures	2019	2020				
	Taux de prime moyen 2019 (%)	Taux de prime moyen 2020 (%)	1 ^{er} décile du taux de prime (%)	Taux de prime médian (%)	9 ^{ème} décile du taux de prime (%)	Rapport entre le 9 ^{ème} et le 1 ^{er} décile (%)
Céréales et fourrages	2,2	2,4	1,2	2,2	4,6	3,8
Oléagineux	4,5	4,6	2,6	4,5	7,2	2,8
Protéagineux	5,0	5,4	3,4	5,2	7,9	2,3
Cultures industrielles	2,6	2,9	0,9	1,9	6,9	7,7
Vignes à raisin de cuve	3,6	3,8	1,7	3,2	6,1	3,6
Arboriculture	13,1	12,5	3,7	13,1	27,2	7,4
Prairies	4,3	4,2	2,5	4,5	6,6	2,6
Légumes	3,1	3,0	1,4	3,7	9,5	6,8
Total	2,9	3,1				

Tableau 9. Taux de primes subventionnables par catégorie de culture - Assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

L'intervalle entre le 1^{er} décile¹ et le 9^{ème} décile² contient 80% des taux de primes des contrats d'assurance. En dessous du 1^{er} décile et au-delà du 9^{ème} décile, ce sont les valeurs extrêmes. Ce rapport entre le 9^{ème} et le 1^{er} décile montre la variabilité du taux de prime pour une même catégorie de culture.

² 10% des contrats ont un taux de prime inférieur à la valeur du 1^{er} décile

³ 10% des contrats ont un taux de prime supérieur à la valeur du 9^{ème} décile

Les taux de primes ont augmenté entre 2019 et 2020. Seules trois catégories de cultures ont vu leur taux de primes diminuer : il s'agit de l'arboriculture, des prairies et des légumes. Les taux de primes en arboriculture diminuent à chaque campagne.

Pour tous les exercices précédents, seuls les taux de primes en arboriculture diminuaient, a contrario les taux de primes moyens en prairies augmentaient de manière significative.

Les taux de primes moyens en arboriculture se démarquent par rapport au reste des catégories de cultures car ils sont beaucoup plus importants et ils ont une plus grande variabilité. La grande variabilité des taux de primes s'explique par le fait que les natures de récoltes assurées ont des prix à l'hectare très différents les unes des autres. De plus, les exploitations assurées en arboriculture sont très peu nombreuses ce qui augmente cette variabilité car le portefeuille est moins stable que pour des types des cultures comme les grandes cultures ou la viticulture.

Taux de diffusion

Les taux de diffusion par catégorie de cultures ainsi que leur évolution entre 2019 et 2020 sont présentés en figure 6. Il est rappelé que le taux de diffusion est le rapport de la surface assurée de l'année N par la surface totale cultivée la même année (AGRESTE, 2019). Le taux de diffusion de l'assurance récolte 2020 a augmenté de 5,2% entre 2019 et 2020 passant ainsi de 29,7% (taux de diffusion 2019) à 31,2% (hors prairies). Le taux de diffusion avec prairies s'établit à 17,2% en 2020, il était de 16,7% en 2019 (soit une évolution de 3,1%).

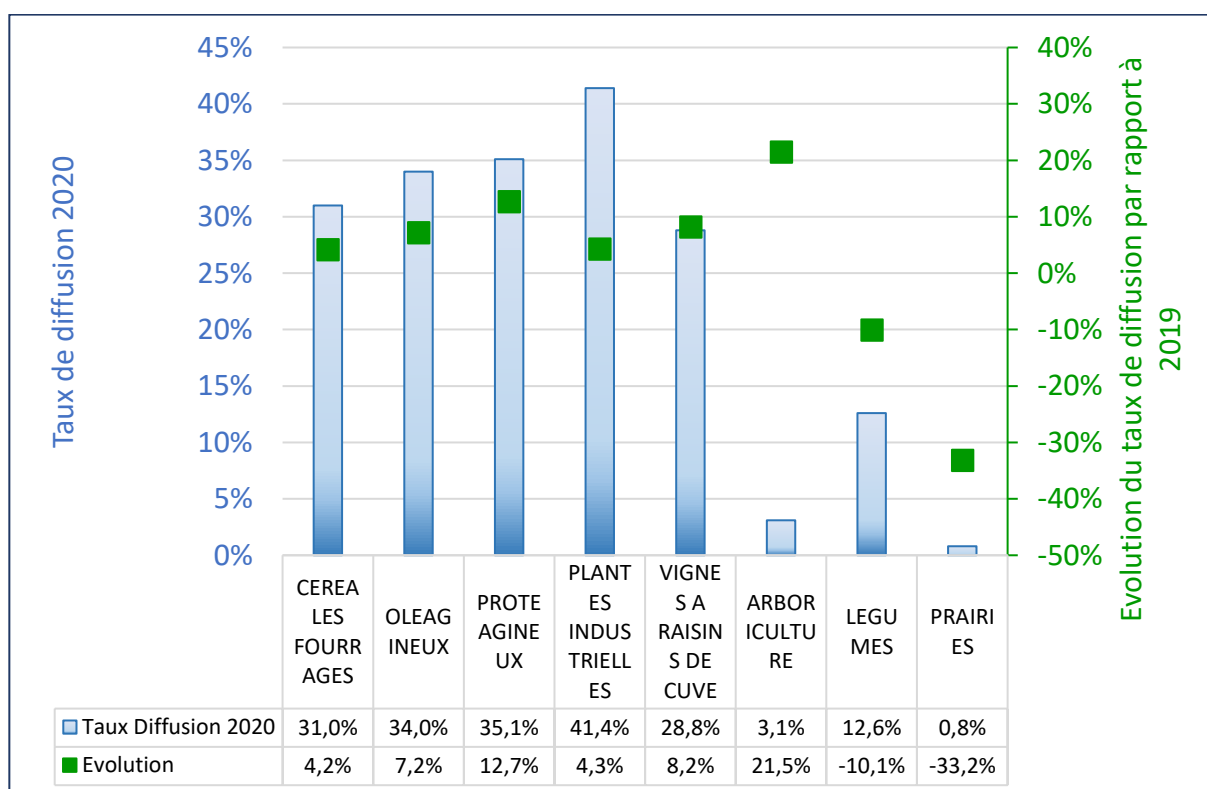


Figure 6. Taux de diffusion par catégorie de cultures de l'assurance récolte 2020 et évolution par rapport à 2019

Le taux de diffusion le plus élevé concerne les plantes industrielles et s'élève à 41,4%, soit une augmentation de 4,3% entre 2019 et 2020. Le taux de diffusion augmente en oléagineux (+7,2%) et en protéagineux (+12,7%). Pour ces deux catégories de cultures, les surfaces (assurées et totales) ne sont pas stables d'une année sur l'autre du fait du choix des agriculteurs dans les rotations des cultures.

Le taux de diffusion de l'arboriculture a nettement augmenté (évolution de +21,5). Cependant, le taux de diffusion reste très faible pour cette catégorie de culture (3,1% pour la campagne 2020). En ce qui concerne les prairies, le taux de diffusion diminue de 33,2% et est inférieur à 1% pour la campagne 2020. Pour les légumes, le taux de diffusion diminue de 10,1% entre les campagnes 2019 et 2020.

Depuis 2017, les taux de diffusion sont en augmentation au global (hors prairies). Cette augmentation particulièrement importante en 2017 ralentit pour les campagnes suivantes mais continue à se poursuivre et pour la campagne 2020, le taux de diffusion global (hors prairies) dépasse le seuil de 30%. Cette évolution globale masque des disparités à l'échelle des catégories de cultures. En effet, les taux de diffusion augmentent en grandes cultures et en viticulture mais pour les autres catégories de cultures, l'assurance MRC peine à se développer et le portefeuille assuré reste instable.

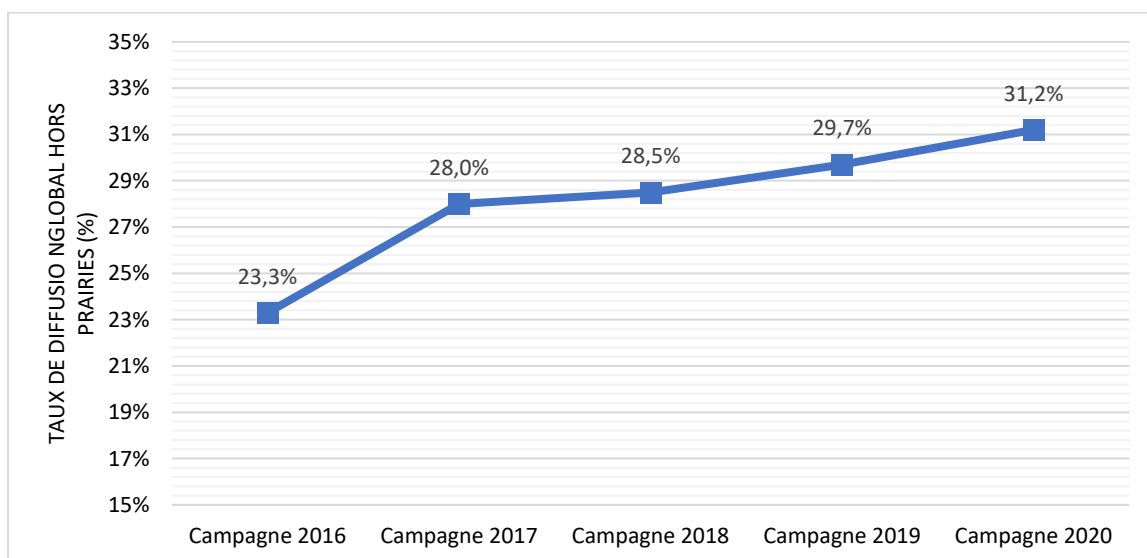


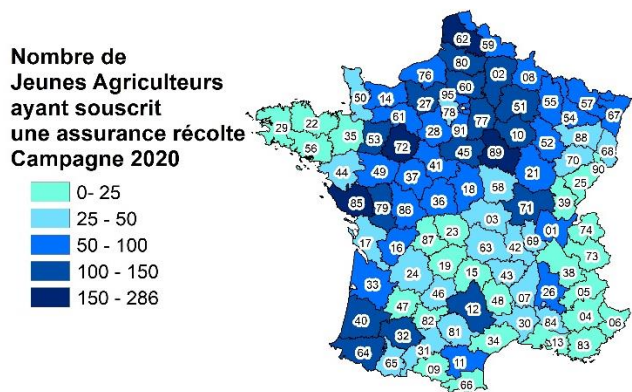
Figure 7. Evolution du taux de diffusion hors prairies pour les exercices 2016 à 2020 - toutes catégories de cultures confondues

I.3 L'assurance des Jeunes Agriculteurs

Les agriculteurs ayant reçu le paiement « Jeunes Agriculteurs » (JA) au titre du premier pilier et qui ont souscrit un contrat d'assurance récolte représentent 9,3% des assurés en 2020, soit 5433 exploitations. Ce taux est en diminution par rapport à la campagne précédente (il était de 12%). Le nombre de jeunes agriculteurs assurés a diminué de 1435 exploitants. On peut supposer qu'une partie d'entre eux a quitté le système JA sans être remplacés par de nouveaux entrants. En effet, on dénombre 1644 JA nouveaux entrants dans l'assurance récolte en 2020 qui n'étaient pas présents en 2019. Ils sont 3092 sortants en 2019 dont 2300 étaient présents depuis au moins 3 ans dans le portefeuille des assurés.

La cartographie du nombre de jeunes agriculteurs assurés en 2020 montre que ceux-ci sont beaucoup plus présents dans la moitié Nord de la France ainsi que dans le Sud-Ouest (figure 8). En effet, 90,8%

des agriculteurs assurés ayant reçu le paiement « Jeunes Agriculteurs » sont spécialisés en grandes cultures et font des céréales. Il n’y a que 8,8% Jeunes agriculteurs qui cultivent des vignes à raisins de cuve et 10,4% des Jeunes agriculteurs qui cultivent des légumes. Les autres catégories de cultures sont minoritaires.



La carte du nombre des exploitants assurés ayant reçu le paiement « Jeunes Agriculteurs » en 2020 montre quelques variations par rapport à celle de 2019 dans la moitié Nord de la France. Les départements de la Sarthe et de la Vendée, ayant déjà le nombre de JA assurés le plus important en 2018 et 2019, ont vu ce nombre diminuer en 2020 mais restent les départements avec le plus de JA assurés. Au Nord-Est, (Alsace, Champagne-Ardenne) le nombre de JA diminue également (<150).

Figure 8. Nombre de Jeunes Agriculteurs par département - Assurance récolte 2020

II. Analyse par catégorie de culture

Comme mentionné en présentation des données, un contrat peut couvrir plusieurs cultures appartenant à différentes catégories de cultures. Le nombre de contrat par catégorie de culture correspond au nombre de contrats couvrant au moins une culture de la catégorie de culture concernée. Ainsi, si un contrat possède des cultures dans des catégories différentes, il est compté autant de fois que le nombre de catégories qu'il possède.

II.1 Céréales et fourrages

Le tableau 10 présente les chiffres clés pour les céréales et fourrages.

Analyse des contrats pour les céréales	2019	2020	% de variation
Nombre de contrats	45 986	45 948	-0,1
Surfaces assurées (ha)	3 306 644	3 294 534	-0,4
Taux de diffusion	29,8%	31,0%	+4,2%
Nombre d'exploitations assurées	45 069	45 574	+1,1
Capital assuré subventionnable (M€)	4 347	4 366	+0,4
Cotisation subventionnable (M€)	96,9	103,9	+7,2
Cotisation totale (M€)	143,1	149,5	+4,5
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	67,7	69,5	+2,7
Taux de prime (%)	2,2	2,4	+9,1

Tableau 10. Synthèse pour les céréales et fourrages de l'assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

Le nombre de contrats et la somme des surfaces assurées n'évoluent pas entre 2019 et 2020. Les autres indicateurs mesurant le développement de l'assurance récolte ont évolué de manière positive. Malgré une stagnation des surfaces assurées et des contrats, les cotisations subventionnables ont augmenté fortement. Les surfaces assurées augmentent en maïs de 9,8%, nature de récolte avec la plus forte valeur ajoutée dans les céréales et fourrages, ce qui explique l'augmentation des cotisations subventionnables.

La répartition des taux de diffusion est présentée en figure 9. Elle montre des taux de diffusion supérieurs à 50% dans les grandes régions céréalières françaises comme la plaine de la Beauce et les Landes pour la culture de maïs. La moitié Nord de la France possède les plus grandes et les plus nombreuses parcelles agricoles de culture de céréales. Les régions montagneuses françaises et la Bretagne sont connues pour être des régions avec beaucoup d'élevage. Ainsi, les taux de diffusion en céréales et fourrages reflètent le paysage agricole français.

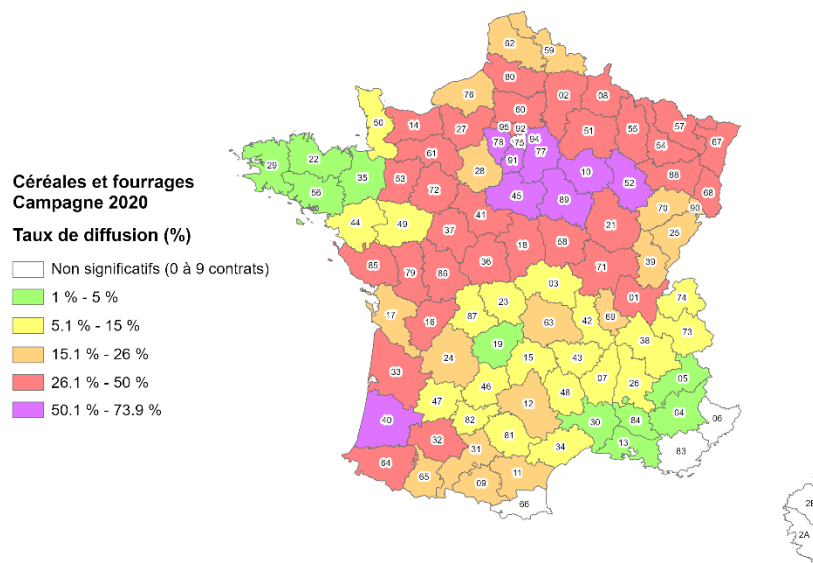
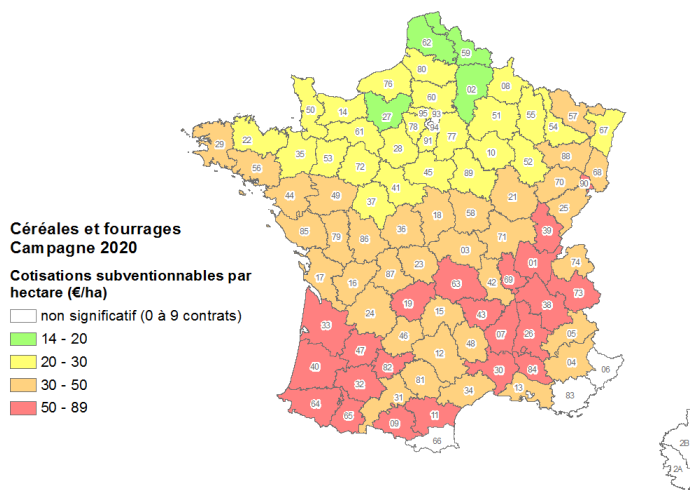


Figure 9. Cartographie des taux de diffusion par département pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2020

L'assurance niveau socle représente 83% des cotisations subventionnables pour cette catégorie de culture. La répartition des cotisations subventionnables par hectare est présentée en figure 10. Elles sont plus élevées dans la moitié Sud de la France du fait d'une plus grande exposition des cultures à la sécheresse et de la culture de maïs à plus forte valeur ajoutée.



Les cotisations subventionnables par hectare augmentent de 7,6% entre les campagnes 2019 et 2020. Cette augmentation globale traduit cependant des disparités à l'échelle départementale :

- augmentation de 20% dans l'Aude.
- diminution de 6,8% dans l'Ain, de 11,7% dans le Jura, de 7,2% dans le Gard.

Figure 10. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2020

En 2020, les taux de primes augmentent pour les céréales et fourrages. Ces cultures sont particulièrement exposées aux risques climatiques et en particulier les sécheresses. Cette progression positive des taux de primes s'observe depuis 2017. Les résultats pour les natures de récoltes principales sont présentés en tableau 11. On observe une augmentation des taux de primes des céréales et fourrages ainsi que pour chaque nature de récolte détaillée dans le tableau 11. Le maïs est la nature de récolte avec les taux de primes les plus élevés en 2020, ces derniers ayant encore augmenté de 6,7% par rapport à 2019. Cette augmentation des taux de primes participe à l'augmentation des cotisations subventionnables.

	2019				2020			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des céréales et fourrages	2,2	1,1	2,1	4,3	2,4	1,2	2,2	4,6
Blé tendre	1,8	0,9	1,5	3,2	1,9	0,9	1,5	3,3
Maïs	3,0	1,5	2,5	5,1	3,2	1,5	2,8	5,4
Orge	2,5	1,3	2,1	4,1	2,6	1,4	2,3	4,4

Tableau 11. Taux de primes et leur distribution pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

La variation des taux de primes du blé tendre en fonction des différentes régions est présentée dans le graphe suivant.

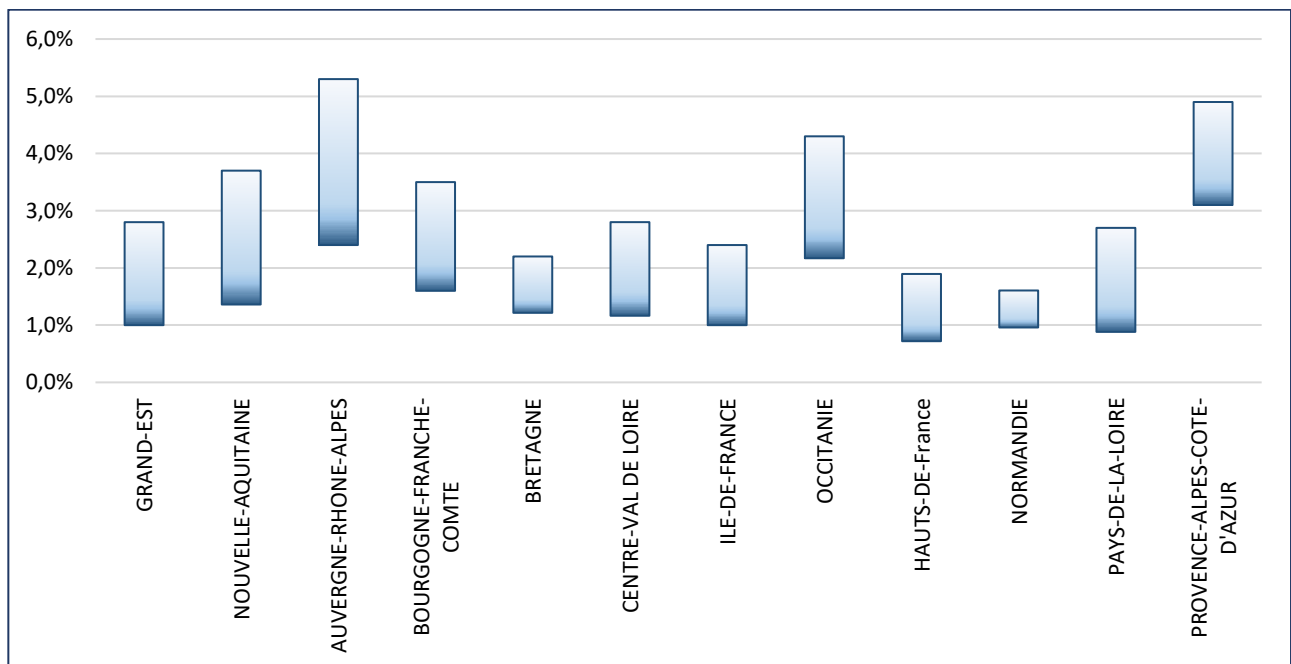


Figure 11. Variation des taux de primes (%) et quantiles 10 et 90 du blé tendre par région pour l'assurance récolte 2020

D'après la figure 11, d'importantes variations de prix sont observées entre les régions et au sein d'une même région. Ainsi, les taux de primes les plus élevés sont ceux des régions Auvergne-Rhône Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (Occitanie) et PACA. La variabilité des taux de primes a légèrement augmenté par rapport à 2019 pour l'ensemble des régions. En effet, le quantile 90 a augmenté alors que le quantile 10 reste invariant. Ce constat avait déjà été observé pour les deux campagnes précédentes pour de nombreuses régions.

II.2 Oléagineux

Les chiffres clés sur la catégorie des oléagineux sont présentés en tableau 12.

Analyse des contrats pour les oléagineux	2019	2020	% de variation
Nombre de contrats	23 663	25 952	+9,7
Surfaces assurées (ha)	605 118	721 686	+19,3
Taux de diffusion	31,7%	34,0%	+7,2
Nombre d'exploitations assurées	24 603	27 080	+10,1
Capital assuré subventionnable (M€)	719,7	850	+18,1
Cotisation subventionnable (M€)	32,2	39	+21,1
Cotisation totale (M€)	50,9	60,7	+19,3
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	63,1	64,3	+1,6
Taux de prime (%)	4,5	4,6	+2,2

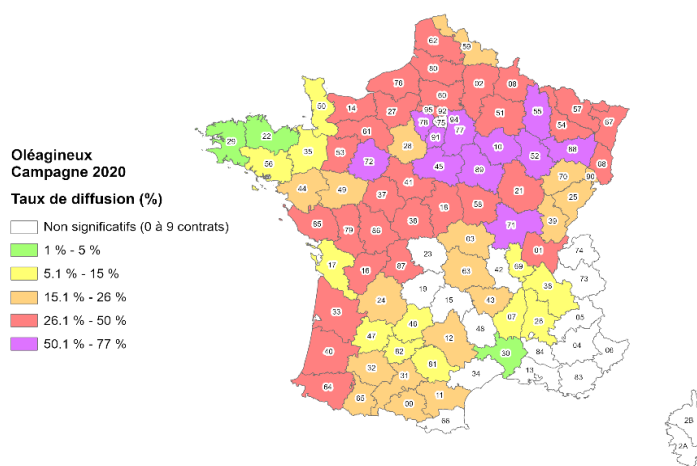
Tableau 12. Synthèse pour les oléagineux de l'assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

L'assurance multirisques climatique se développe avec une augmentation significative de tous les critères étudiés. En 2019, il avait été observé une diminution importante. Ainsi les chiffres se rapprochent de ceux observés lors de la campagne 2018 même s'ils restent néanmoins un peu plus faibles. On note que pour les oléagineux, du fait d'un portefeuille relativement stable d'une année sur l'autre en termes de nombre d'exploitations assurées et de la fidélisation des agriculteurs assurés, les variations sont dues à la rotation des cultures. C'est pourquoi on peut observer une forte augmentation suivie d'une forte diminution d'une année sur l'autre. Les principales natures de récoltes ont augmenté en surfaces assurées et sont par ailleurs des natures de récoltes à forte valeur ajoutée :

- Augmentation de 5,8% des surfaces assurées du colza d'hiver entre les campagnes 2019 et 2020 qui représente 60,4% des surfaces assurées ;
- Augmentation de 55,6% des surfaces assurées du tournesol entre les campagnes 2019 et 2020 qui représente 30,4% des surfaces assurées ;
- Augmentation de 21,8% des surfaces assurées du soja entre les campagnes 2019 et 2020 qui représente 7% des surfaces assurées.

La surface moyenne par contrat est de 27,8 hectares, elle augmente donc légèrement (elle était de 25,6 ha en 2019). La surface moyenne par exploitation est de 26,7 ha, un chiffre identique à celui observé sur les campagnes 2015 à 2018. Cette surface est donc en augmentation par rapport à la campagne 2019 (avec 24,6 ha).

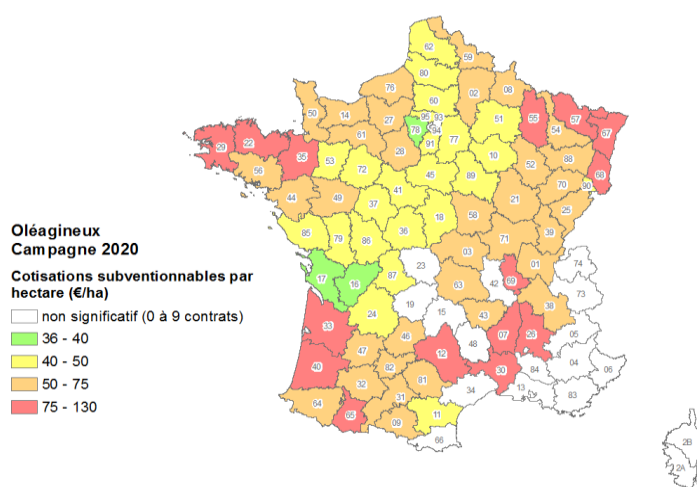
La cartographie des taux de diffusion de l'assurance pour les oléagineux est présentée en figure 12.



Les oléagineux sont principalement assurés dans le Nord de la France car ils y sont le plus cultivés. Cette carte montre la répartition des taux de diffusion des oléagineux. Par rapport à la campagne précédente, les taux de diffusion ont augmenté dans plusieurs départements : Gironde (+44,3%), Lot-et-Garonne (+60%), Meuse (+7%), Vosges (+16,3%).

Figure 12. Cartographie des taux de diffusion par département pour les oléagineux – Assurance récolte 2020

Le capital moyen par hectare est constant depuis 2016. La cotisation socle représente 85,3% des cotisations subventionnables. Les cotisations subventionnables par hectare évoluent en 2020. Par rapport à 2019, les cotisations subventionnables par hectare ont évolué dans de nombreux départements.



Les cotisations subventionnables par hectare ont augmenté dans de nombreux départements, particulièrement dans le Sud de la France :

- augmentation dans les départements de Drôme (+31,3%), Ariège (+28,2%), Gard (+30%), Landes (+24,3%), Lot (17,4%), Indre-et-Loire (+8,5%), Moselle (+6,4%).

- une diminution des cotisations subventionnables par hectare est observée dans quelques départements par rapport à la cartographie 2019 (Marne, Haute-Marne, Morbihan, Charente-Maritime, Vienne) mais l'évolution est de moins de 5%.

Figure 13. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les oléagineux – Assurance récolte 2020

Les évolutions des taux de prime pour les oléagineux et le colza (premier oléagineux assuré) sont présentées en tableau 13. Les taux de primes sont à peu près constants depuis 2017 pour l'ensemble des oléagineux et le colza qui représente 436 500 ha, soit une augmentation de 5,7% des surfaces assurées par rapport à la campagne précédente. Le tournesol augmente également en termes de surfaces assurées. Les surfaces avaient augmenté de 22,6% entre les campagnes 2018 et 2019, elles augmentent de 55,3% entre 2019 et 2020 passant de 141 kha à 219 kha. Pour le soja, les surfaces assurées augmentent de 21,4% entre 2019 et 2020 suivant la dynamique initiée lors des campagnes précédentes. Ces augmentations importantes de surface assurée pour ces deux natures de récoltes expliquent l'augmentation globale de surface assurée de 19,3%. Le taux de prime moyen des oléagineux est presque similaire à celui du colza. En effet, cette nature de récolte domine très largement les capitaux assurés (66,6%) et les cotisations subventionnables (63,8%). On note cependant une diminution de la part que représente le colza sur les capitaux assurés (-10,2%) et

sur les cotisations subventionnables (-11,5%) par rapport à la campagne précédente du fait de la progression du soja et du tournesol.

	2019				2020			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des oléagineux	4,5	2,5	4,4	6,8	4,6	2,6	4,5	7,2
Colza	4,4	2,5	4,3	6,8	4,5	2,5	4,3	7,1

Tableau 13. Taux de primes et leur distribution pour les oléagineux – Assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

II.3 Protéagineux

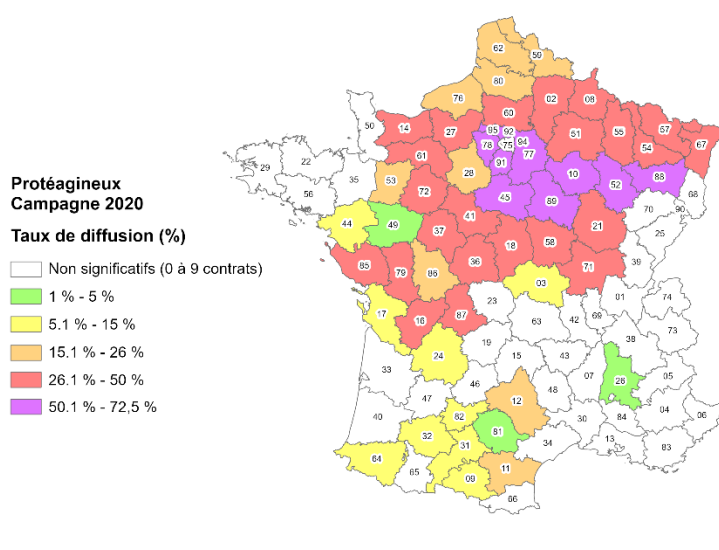
Les chiffres clés pour la catégorie de culture protéagineux sont présentés en tableau 14.

5.4	2019	2020	% de variation
Nombre de contrats	5 923	7 671	+29,5
Surfaces assurées (ha)	75 234	109 601	+45,7
Taux de diffusion	31,1%	35,1	+12,7
Nombre d'exploitations assurées	6 047	7 871	+30,2
Capital assuré subventionnable (M€)	61,2	94	+53,6
Cotisation subventionnable (M€)	3,1	5,0	+61,3
Cotisation totale (M€)	4,4	7,0	+59,1
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	69,7	71,4	+2,4
Taux de prime (%)	5,0	5,4	+8,0

Tableau 14. Synthèse pour les protéagineux de l'assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

L'ensemble des indicateurs a très fortement augmenté entre 2019 et 2020. L'assurance récolte continue de se développer pour cette catégorie de cultures. Les indicateurs sont en très forte hausse pour de nombreuses nature de récolte et particulièrement pour le pois protéagineux pour lequel les surfaces ont augmenté de 49,7%, les cotisations subventionnables de 70,8% et le capital assuré subventionnable de 60%. Cette nature de récolte représente 78,2% des surfaces assurées et 82,8% du capital assuré subventionnable. Les surfaces, capitaux assurés subventionnables et cotisations subventionnables ont également augmenté pour les fèves et les féveroles mais de manière moins importante (entre 30 et 40% selon les indicateurs).

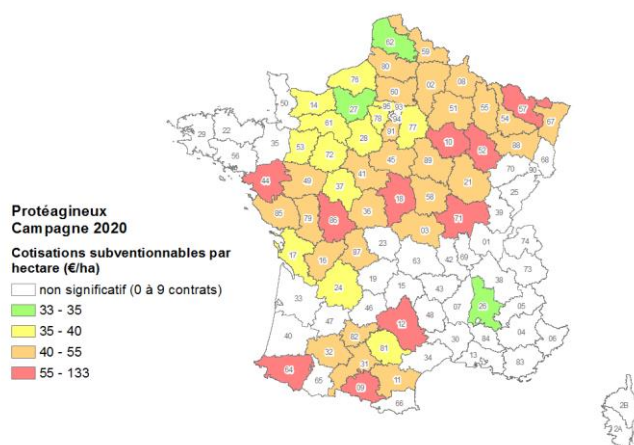
La cartographie des taux de diffusion par département des protéagineux est présentée en figure 14. Les départements avec les taux de diffusion les plus élevés ont une surface cultivée et assurée importante en pois protéagineux.



Le taux de diffusion a augmenté au global et au niveau départemental, on observe une augmentation des taux de diffusion dans les départements du Nord de la France : Nord (16,1%), Pas de Calais (+8,2%), Mayenne (43,4%), Vendée (+13,4%), Saône et Loire (+23,3%).

Figure 14. Cartographie des taux de diffusion par département pour les protéagineux – Assurance récolte 2020

La cotisation socle représente 84% des cotisations subventionnables. La répartition des cotisations subventionnables par hectare est présentée en figure 15.



Les cotisations subventionnables par hectare ont augmenté entre 2019 et 2020 dans de nombreux départements en France. Les plus fortes augmentations (supérieures à 10%) sont les suivantes :

- l’Ariège (+48,7%), l’Aude (+26,9%), l’Aube (+26,0%), la Marne (+21,8%), la Loire-Atlantique (+20,8%), les Pyrénées-Atlantiques (+19,7%), le Gers, (+19,3%), le Loir-et-Cher (+17,9%), le Cher (+16%), la Haute-Marne (+13,4%), la Moselle (+12,7%).

Figure 15. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les protéagineux – Assurance récolte 2020

Les taux de prime et leur variation sont présentés en tableau 15. Ils augmentent entre 2019 et 2020 suivant la tendance déjà initiée lors des exercices précédents. Les principaux protéagineux assurés sont le pois protéagineux (85 800 ha soit une évolution de +49,7%) et les féveroles (18 600 ha soit une augmentation de 43,9%). Les taux de primes pour les protéagineux sont semblables à ceux du pois car cette nature de récolte domine largement le portefeuille assuré (78,2% des surfaces assurées). Le percentile 90 du taux de prime est plus élevé pour les cultures de féveroles ce qui fait augmenter le percentile sur le total des protéagineux.

	2019				2020			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des protéagineux	5,0	3,2	4,9	7,5	5,4	3,4	5,2	7,9
Pois protéagineux	5,1	3,3	4,7	7,2	5,3	3,4	5,0	7,7

Tableau 15. Taux de primes et leur variation pour les protéagineux – Assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

II.4 Plantes industrielles

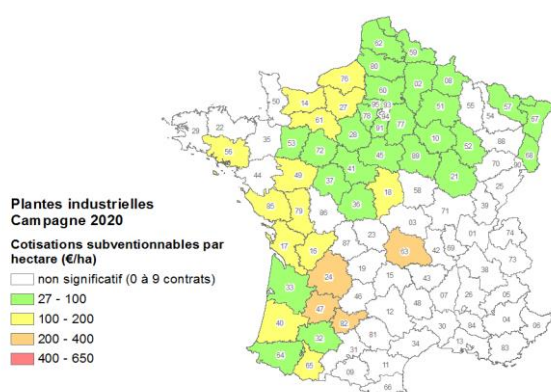
Les chiffres clés pour la catégorie de plantes industrielles sont présentés en tableau 16.

Analyse des contrats pour les plantes industrielles	2019	2020	% de variation
Nombre de contrats	10 254	10 484	+2,2
Surfaces assurées (ha)	256 099	267 041	+4,3
Taux de diffusion	39,7%	41,4%	+4,3
Nombre d'exploitations assurées	10 087	10 285	+2,0
Capital assuré subventionnable (M€)	610,1	624	+2,3
Cotisation subventionnable (M€)	15,7	18,3	+16,6
Cotisation totale (M€)	22,7	26,5	+16,7
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	68,9	69,1	+0,3
Taux de prime (%)	2,6	2,9	+11,5

Tableau 16. Synthèse pour les plantes industrielles de l'assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

Depuis la campagne 2018, une certaine stabilité du portefeuille est observée pour les plantes industrielles. En effet, la classification des natures de récoltes pour cette catégorie de culture se stabilise ce qui permet de mieux comparer les exercices entre eux, le portefeuille n'évoluant que très peu. Comme lors de la campagne précédente, deux indicateurs augmentent plus que les autres : il s'agit des cotisations (subventionnables et totales) et des taux de primes, ce qui s'explique par l'augmentation des cotisations subventionnables du lin, nature de récolte à forte valeur ajoutée.

La surface assurée par exploitation est de 25,9 ha, elle reste donc stable depuis 2017. Le capital assuré subventionnable par hectare diminue légèrement pour passer de 2 382 €/ha à 2 337 €/ha. Cette baisse était déjà observée lors des campagnes précédentes. Cette diminution s'explique par la baisse de 4,5% du capital par hectare des betteraves, nature de récolte qui concerne le plus de surface assurée.



Les variations importantes sur les cotisations subventionnables par hectare sont surtout dans le Sud de la France. Certains départements ne sont plus significatifs (moins de 10 contrats) : il s'agit de l'Isère et du Lot. Une diminution des cotisations subventionnables par hectare est enregistrée dans d'autres départements : Hautes-Pyrénées (-71,9%), Pyrénées-Atlantiques (-37,6%), Landes (-27,4%), Gironde (-22,4%), Charente-Maritime (-38,3%).

Les cotisations subventionnables moyennes par hectare restent stables dans le Nord.

Figure 16. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les plantes industrielles – Assurance récolte 2020

Les taux de primes ainsi que leurs distributions pour les plantes industrielles et les betteraves sucrières sont présentés en tableau 17.

	2019				2020			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des plantes industrielles	2,6	0,9	1,6	5,9	2,9	0,9	1,9	6,9
Betterave sucrière	1,3	0,9	1,1	2,1	1,4	0,9	1,1	2,2

Tableau 17. Taux de primes et leur variation des cultures industrielles – Assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

Les principales cultures industrielles sont : la betterave sucrière (157 kha soit une baisse de 4,8% des surfaces assurées par rapport à la campagne 2019) et le lin (54 kha soit une hausse de 28,6% par rapport à 2018). D’après le tableau 16, les taux de primes des betteraves sucrières sont parmi les plus faibles, en moyenne, en cultures industrielles et ce depuis 2015. La variation des taux de primes est hétérogène selon les natures de récoltes pour les plantes industrielles. En 2020, le taux de prime moyen a augmenté de 11,5% et le quantile 90 de 16,9%. La nature de récolte ayant les taux de primes les plus élevés est le lin. Les taux de primes du lin augmentent encore pour la campagne 2020 passant de 6,2% en 2019 à 6,4% en 2020. De plus, les surfaces assurées augmentent sensiblement pour cette nature de récolte. Ces variations expliquent l’augmentation des taux de primes moyens et du quantile 90 pour les plantes industrielles entre les campagnes 2019 et 2020. Pour la culture de chanvre qui représente des surfaces importantes, le taux de prime moyen et le quantile 90 ont également augmenté (le taux de prime moyen passe de 4,9% à 5,1%). Ces évolutions à l’échelle des natures de récolte expliquent la hausse des taux de primes pour les plantes industrielles.

La figure 17 présente la variation des taux de primes par régions pour la betterave sucrière.

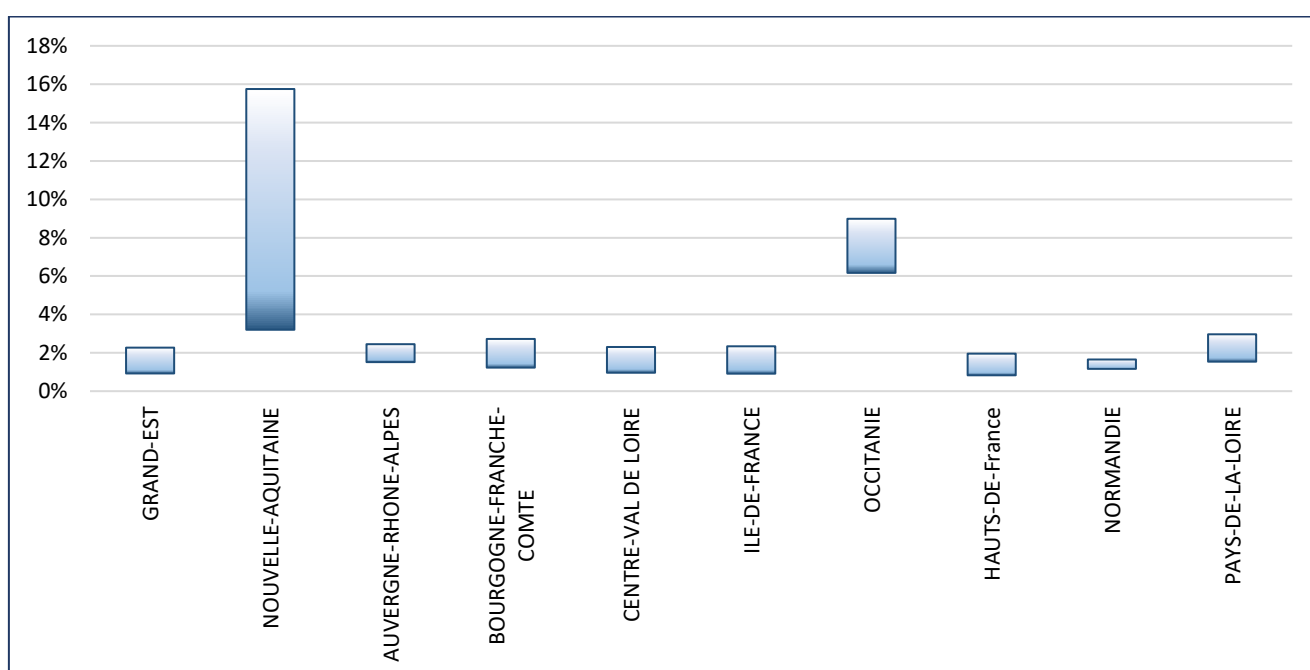


Figure 17. Variation des taux de primes et quantiles 10-90 par région de la betterave sucrière pour l'assurance récolte 2020

Les taux de primes sont variables dans le Sud de la France. En effet, la production de betterave y est beaucoup moins développée. En revanche, une diversité des natures de récoltes est cultivée dans ces départements (pommes de terre industrielles, chanvre, betteraves sucrières) ce qui augmente la variabilité des taux de primes.

Remarque conclusive concernant les grandes cultures (céréales et fourrages, oléagineux, protéagineux, plantes industrielles)

En 2020, l'assurance multirisques climatique a continué à se développer en grandes cultures, en particulier pour les oléagineux, protéagineux et cultures industrielles.

Le taux de diffusion en grandes cultures atteint 32,1%, soit une augmentation de 5% par rapport à la campagne précédente. Les grandes cultures dominent très largement le portefeuille assuré, et sont présentes dans toute la moitié Nord de la France et dans le Sud-Ouest (culture de maïs, de colza).

En oléagineux et en protéagineux, l'augmentation des surfaces assurées des principales natures de récoltes (qui représentent plus de la moitié du portefeuille assuré) permet un développement de l'assurance MRC.

Les taux de primes sont en augmentation pour les grandes cultures entre les campagnes 2019 et 2020.

II.5 Légumes

Les chiffres clés pour la catégorie des légumes sont présentés en tableau 18.

Analyse des contrats pour les légumes	2019	2020	% de variation
Nombre de contrats	2 948	2 721	-7,7
Surfaces assurées (ha)	43 952	38 849	-11,6
Taux de diffusion (%)	14,0%	12,6%	-10,1
Nombre d'exploitations assurées	3 028	2 806	-7,3
Capital assuré subventionnable (M€)	171,9	180	+4,7
Cotisation subventionnable (M€)	5,3	5,5	+3,8
Cotisation totale (M€)	7,7	7,6	-1,3
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	69,8	72,4	+3,7
Taux de prime (%)	3,1	3,0	-3,2

Tableau 18. Synthèse pour les légumes de l'assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

Durant les dernières campagnes, l'assurance récolte s'était développée pour les légumes et les indicateurs étaient en augmentation. En 2020, le nombre d'exploitations agricoles assurées diminue et avec lui les surfaces assurées ainsi que le nombre de contrats souscrits. Cependant, toutes les natures de récoltes ne sont pas en diminution.

Les natures de récoltes représentant le plus de surfaces assurées sont les suivantes :

- Les pommes de terre représentent 38,5% des surfaces assurées. La surface assurée augmente de 12,8% entre les campagnes 2019 et 2020 ;
- Les lentilles représentent 28,5% de surfaces assurées. La surface assurée est constante entre 2019 et 2020.
- Les pois chiches représentent 10,6% des surfaces assurées. La surface assurée diminue de 22,8%.
- Les haricots représentent 7% des surfaces assurées. La surface diminue de 50%.

Ces variations expliquent à la fois le fait que les cotisations subventionnables et les capitaux assurés se maintiennent alors que les surfaces assurées diminuent. En effet, ce sont les pommes de terre qui représentent la part des capitaux assurés subventionnables la plus importante.

La cartographie des taux de diffusion par région est présentée en figure 18 pour les légumes. Les taux de diffusion sont élevés dans le nord de la France du fait des surfaces assurées importantes en pomme de terre. Par rapport à la campagne précédente, de nombreuses variations sont observées :

- Une diminution des taux de diffusion en Bourgogne Franche-Comté (-47,3%) et en Nouvelle-Aquitaine (-54,3%). La diminution des taux de diffusion en Bourgogne Franche-Comté s'explique par une diminution des surfaces assurées en pois chiches (-24,3%) et de la moutarde. En Nouvelle-Aquitaine, la diminution de 83,2% des surfaces assurées en haricots explique la baisse des taux de diffusion.
- Une augmentation des taux de diffusion en Hauts-de-France de 8,4% qui s'explique par une augmentation de 8,8% des surfaces assurées en pommes de terre.

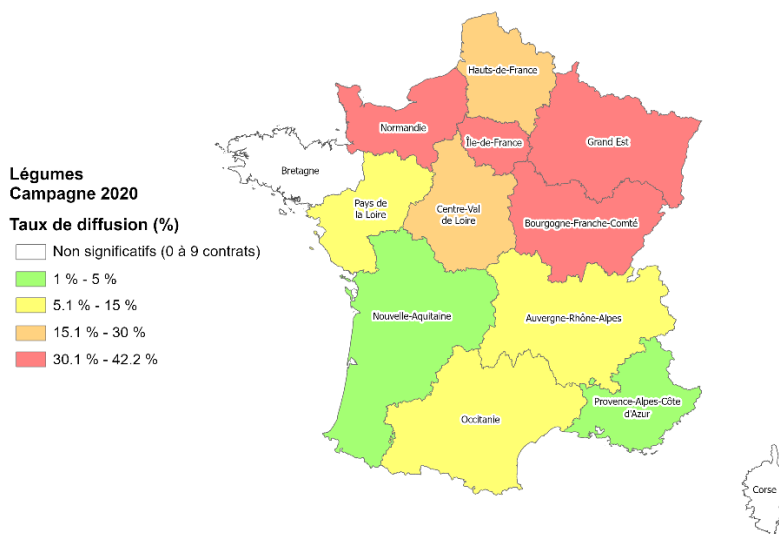
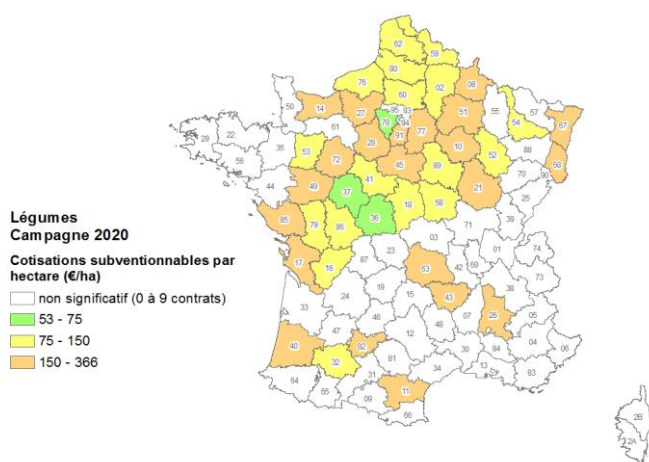


Figure 18. Cartographie des taux de diffusion par région pour les légumes – Assurance récolte 2020

La répartition des cotisations subventionnables par hectare est présentée en figure 19. Elles sont globalement constantes entre les campagnes 2019 et 2020. Quelques variations sont à noter.



Plusieurs départements sont non significatifs en 2020 (moins de 10 contrats) : il s'agit des Pyrénées Atlantiques, Tarn, Haute-Garonne et Lot-et-Garonne, Meuse, Vosges.

Les augmentations des cotisations subventionnables par hectare les plus importantes sont observées pour les départements suivants : Sarthe (+141%), Landes (+108%), Maine et Loire (+71,2%), Meurthe (+49,2%), Eure (+39,6%), Yonne (+19,3%).

Figure 19. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare pour les légumes de l'assurance récolte 2020

Les taux de primes ainsi que leur variation pour les légumes sont présentés en tableau 19. Ils apparaissent en augmentation entre les campagnes 2018 et 2019.

	2019				2020			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des légumes	3,1	1,3	3,7	9,1	3,0	1,4	3,7	9,5
lentilles	7,7	3,5	5,2	17,6	7,8	3,4	5,3	18,2
Pommes de terre	2,0	1,2	1,6	3,2	2,1	1,2	1,8	3,3
Pois chiches	6,6	4,2	5,5	9,2	6,8	4	5,9	9,6

Tableau 19. Taux de primes et leur variation pour les légumes – Assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

Les taux de primes sont relativement stables entre les campagnes 2019 et 2020 pour les légumes. Les lentilles ont des taux de primes variant entre 3,4% (quantile 10) et 18,2% (quantile 90) avec un taux de prime moyen à 7,8%. Ainsi, le taux de prime moyen est constant (+1,3%) et le quantile 90 a légèrement augmenté (+3,4%). Les pommes de terre ont des taux de primes variant entre 1,2% (quantile 10) et 3,3%(quantile 90) avec un taux de prime moyen à 2,1%. Le taux de prime est en augmentation de 5% pour cette nature de récolte. Enfin, les pois chiches ont des taux de primes variant entre 4%(quantile 10) et 9,6% (quantile 90) avec un taux de prime moyen à 6,8%. Celui-ci a augmenté de 3% entre 2019 et 2020. Les taux de primes sont globalement constants pour ces trois natures de récoltes (légère augmentation) qui représentent les surfaces assurées les plus importantes. Ceci explique la stabilité des taux de primes pour les légumes.

II.6 Viticulture

Les chiffres clés pour la catégorie viticulture (vignes à raisin de cuve) sont présentés en tableau 20.

Analyse des contrats pour les vignes à raisin de cuve	2019	2020	% de variation
Nombre de contrats	9 790	10 477	+7,0
Surfaces assurées (ha)	199 723	217 377	+8,8
Taux de diffusion (%)	26,6	28,8	+8,2
Nombre d'exploitations assurées	9 759	10 519	+7,8
Capital assuré subventionnable (Mds€)	1,6	1,7	+6,2
Cotisation subventionnable (M€)	58,7	67,1	+14,3
Cotisation totale (M€)	79,4	90,9	+14,5
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	73,9	73,8	-0,1
Taux de prime (%)	3,6	3,8	+5,6

Tableau 20. Synthèse pour la viticulture de l'assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

Le nombre d'exploitations assurées et de contrats augmente entre les campagnes 2019 et 2020 (il était stable entre 2018 et 2019). En moyenne, les exploitations viticoles souscrivent 1 seul contrat en 2020 (donc en monoculture vignes).

Le capital assuré moyen par hectare s'élève à 8 048 €/ha, il reste donc stable entre 2019 et 2020. Les cotisations totales ont quant à elles augmenté significativement entre les deux exercices, du fait de l'augmentation des cotisations subventionnables et donc des taux de primes.

La figure 20 montre la répartition des taux de diffusion de l'assurance MRC par département pour la vigne à raisin de cuve. Comme pour la campagne précédente, les taux de diffusions sont plus importants pour les vignobles du Sud-Ouest, Bordeaux-Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Bourgogne. Les taux de diffusion ont augmenté dans le Gers (+19%).

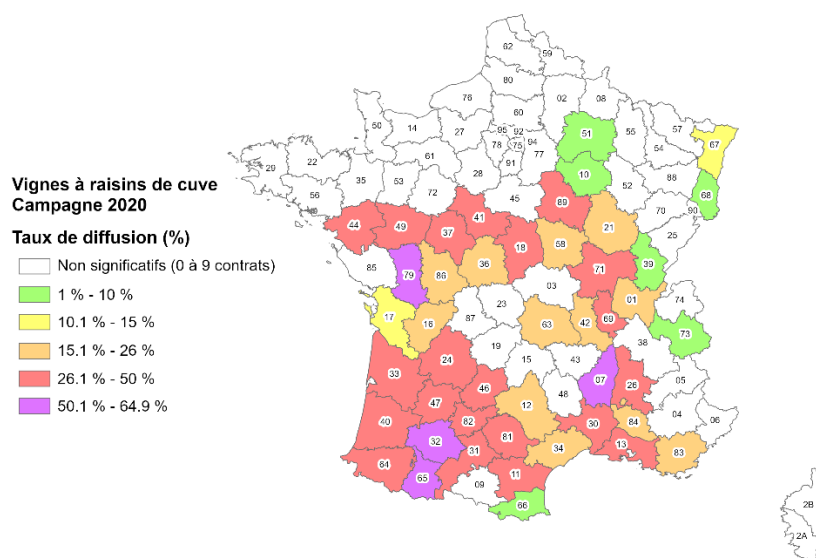


Figure 20. Cartographie des taux de diffusion par département pour la viticulture– Assurance récolte 2020

Les cotisations socles représentent 73,1% des cotisations subventionnables, ce qui est le taux le plus faible. Les viticulteurs souscrivent donc majoritairement des garanties complémentaires

subventionnables (rachats de franchise par exemple jusqu'à 25% pour plus de 80% d'entre eux). La figure 21 présente les cotisations subventionnables moyennes par hectare pour cette catégorie de culture.

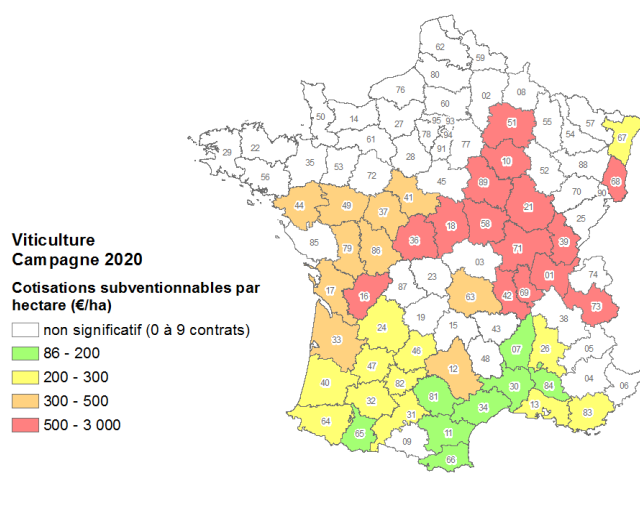


Figure 21. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les vignes à raisin de cuve – Assurance récolte 2020

La répartition des cotisations subventionnables par hectare est globalement stable entre les campagnes 2019 et 2020 à l'échelle départementale. En effet, les vignobles de Bourgogne et Champagne enregistrent toujours les cotisations subventionnables par hectare les plus élevées et celui du Languedoc les moins élevées. Les plus fortes augmentations des cotisations subventionnables sont enregistrées dans les départements suivants : les Landes (+16,6%), la Drome (+15,8%), le Jura (+9,7%), Charente (+9,5%), la Gironde (6,4%).

Les taux de primes et leur variation sont présentés en tableau 21. Les taux de primes ont augmenté entre les campagnes 2019 et 2020. Les taux de primes moyens ont augmenté de 5,5% et le quantile 90 de 7%.

	2019				2020			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des vignes à raisins de cuve	3,6	1,6	3,1	5,7	3,8	1,7	3,2	6,1

Tableau 21. Taux de primes et leur variation pour la viticulture de l'assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

La figure 22 présente la variabilité des taux de primes en fonction des régions.

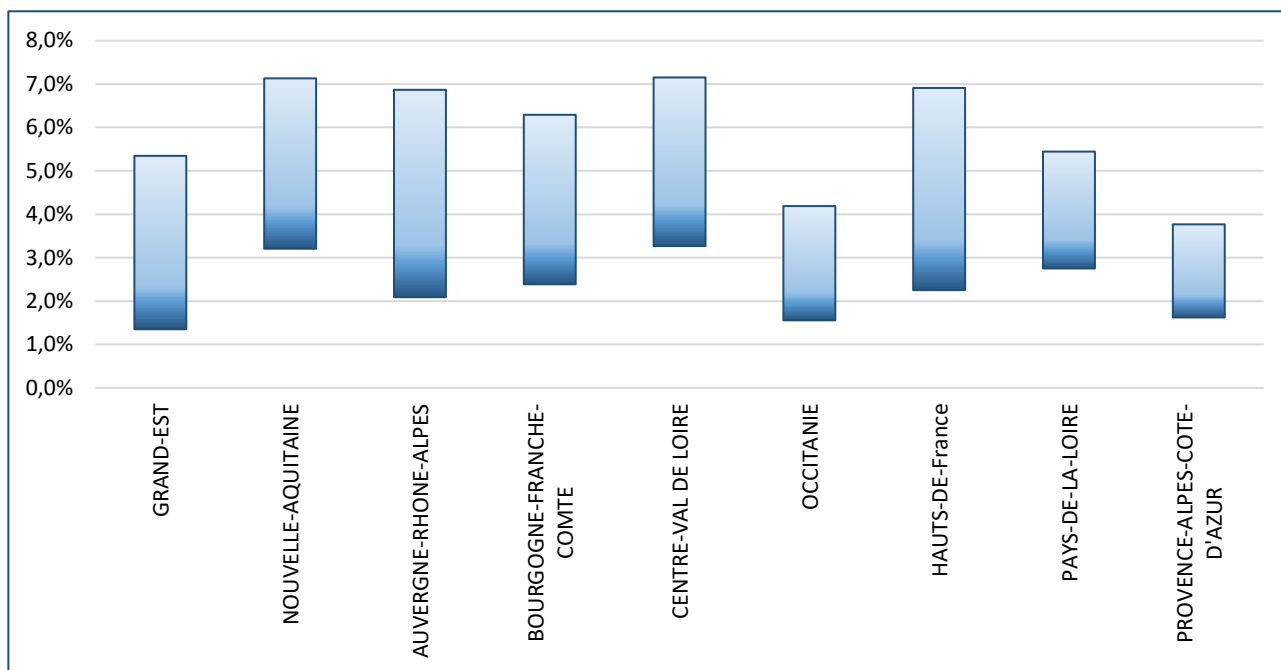


Figure 22. Variation des taux de primes (%) et quantiles 10-90 des vignes à raisin de cuve pour l'assurance récolte 2020

Il existe de fortes disparités au niveau régional qui s'expliquent par une grande diversité des vignobles et une exposition différente au gel et à la grêle, péril climatique qui engendre des pertes de récoltes très importantes. Par rapport à la campagne 2019, les variabilités sont différentes pour toutes les régions sauf la région PACA. En effet, le quantile 90 est plus important alors que le quantile 10 reste constant entre les deux campagnes. Ceci induit une plus grande variabilité pour toutes ces régions. Pour plusieurs régions, le quantile 90 des taux de primes est au-delà de 7%, seuil qui n'avait jamais été dépassé. Pour la région PACA, la variabilité des taux de primes est constante entre les deux dernières campagnes.

II.7 Arboriculture

Les principales cultures couvertes en arboriculture sont les abricots (environ 930 ha), les noix (environ 1600 ha), le raisin de table (635 ha) et enfin les pommes (environ 360 ha). Les principaux chiffres sur l'arboriculture sont présentés en tableau 22.

Analyse des contrats pour l'arboriculture	2019	2020	% de variation
Nombre de contrats	595	457	-23,2
Surfaces assurées (ha)	5 332	5 416	+1,6
Taux de diffusion	3,0%	3,1%	+21,5
Nombre d'exploitations assurées	589	452	-23,3
Capital assuré subventionnable (M€)	39,4	45	+14,2
Cotisation subventionnable (M€)	5,2	5,7	+9,6
Cotisation totale (M€)	5,5	6,1	+10,9
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	93	93,4	+0,4
Taux de prime (%)	13,1	12,5	-4,6

Tableau 22. Synthèse pour l'arboriculture de l'assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

Entre les campagnes 2018 et 2019, le nombre de contrats et d'exploitations agricoles avait augmenté de presque 75%. Or, entre les campagnes 2019 et 2020 ces nombres diminuent de 23%. Ces variations montrent l'instabilité du portefeuille en arboriculture, du fait notamment du portefeuille très restreint. En revanche, les surfaces assurées se maintiennent. En effet, les surfaces assurées augmentent pour les principales natures de récoltes et particulièrement les noix (+33,3%), elles diminuent pour d'autres natures de récoltes (pommes, pêches et nectarines). Le capital assuré et les cotisations subventionnables augmentent entre les deux exercices malgré une diminution du nombre d'exploitations assurées, du fait de l'augmentation des surfaces assurées, des capitaux assurés, ainsi que des cotisations subventionnables pour les noix. En effet les capitaux assurés de cette culture augmentent de 22,5% (pour atteindre 17% des capitaux assurés totaux en arboriculture) et les cotisations subventionnables augmentent de 24,8% (soit 16% du total).

La cartographie des taux de diffusion par région est présentée en figure 23. La région Auvergne-Rhône-Alpes est celle avec les taux de diffusion les plus élevés, la vallée du Rhône étant une région très productrice.

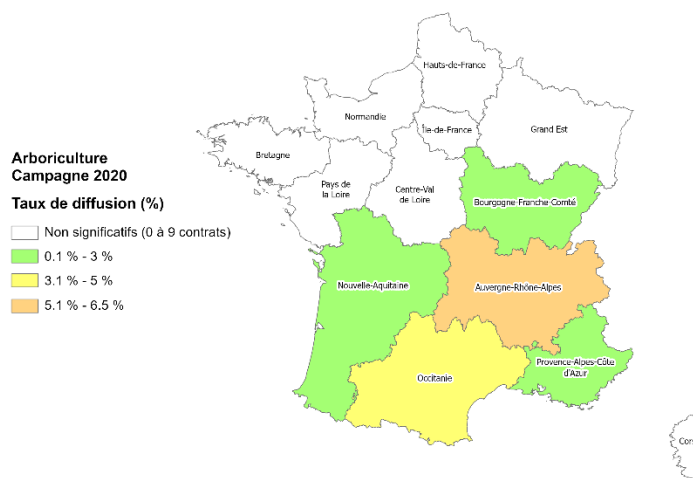


Figure 23. Cartographie des taux de diffusion par région pour l'arboriculture – Assurance récolte 2020

La figure 24 présente les cotisations subventionnables moyennes par hectare pour l'arboriculture. Quelques évolutions sont à noter entre les campagnes 2019 et 2020 concernant l'arboriculture. Le département des Pyrénées Atlantiques n'est plus significatif (moins de 10 contrats) et celui de la Dordogne devient significatif.

Les cotisations subventionnables augmentent très fortement en Gironde (+460%) et diminuent fortement dans les Bouches du Rhône (-52,7%). L'augmentation très prononcée en Gironde est due à une augmentation de 139% des cotisations subventionnables alors que les surfaces assurées diminuent de plus de 50%. Ceci est lié au développement de l'assurance récolte pour les myrtilles ce qui n'était pas le cas en 2019, nature de récolte à très forte valeur assurée et représentant 44,3% des cotisations subventionnables en Gironde en 2020 alors que seulement 30 ha sont assurés. Ces changements de natures de récoltes assurées démontrent l'instabilité du portefeuille pouvant conduire à de très fortes variations dans les indicateurs étudiés.

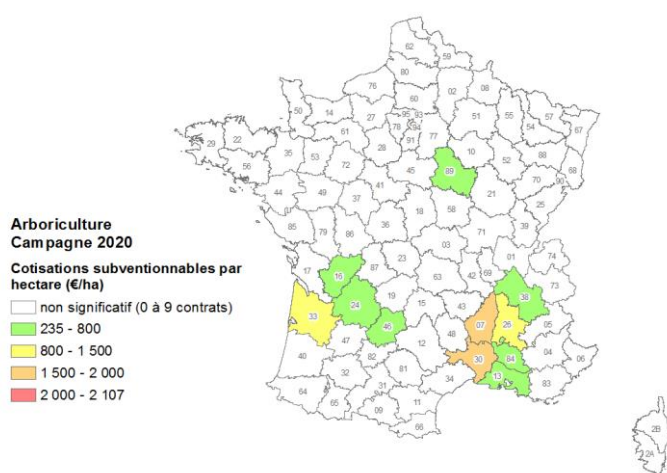


Figure 24. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour l'arboriculture de l'assurance récolte 2020

Les taux de primes et leurs distributions pour les fruits et les vignes à raisin de table sont présentés en tableau 23.

	2019				2020			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Fruits	13,1	3,6	7,6	26,1	12,5	3,7	11,1	27,2
Vignes à raisin de table	5,1	3,0	4,3	7,0	4,5	3,3	3,8	5,5

Tableau 23. Taux de primes et leur variation pour l'arboriculture – Assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

Les taux de primes en arboriculture sont très variables d'une campagne sur l'autre. En effet, le portefeuille est peu développé donc même des changements peu nombreux peuvent modifier la valeur des taux de primes. De plus, le portefeuille est instable en termes de nature de récoltes représentées d'une année sur l'autre. Or les natures de récoltes fruitières sont très différentes les

unes des autres en particulier dans leur valeur à l'hectare ce qui modifie très fortement les caractéristiques du portefeuille d'une année sur l'autre.

Suivant la tendance déjà initiée lors de l'exercice précédent, les taux de primes moyens continuent de légèrement diminuer pour la campagne 2020. La figure 25 présente la variation des taux de primes régionaux pour les pommes.

Pour la campagne 2020, la variabilité des taux de primes en région Nouvelle-Aquitaine est redevenu équivalente à celle observée en 2018 (soit des taux de primes compris entre 30% et 40%), après une forte variation du quantile 10 en 2019 (à 16%). Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, le quantile 10 a diminué ce qui augmente la variabilité des taux de primes. Pour la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, les taux de primes enregistrent très peu de variabilité comparé à 2019 du fait de l'absence d'une variété de pommes spécifiques à forte valeur ajoutée du portefeuille assuré. Au contraire, la variabilité des taux de primes de Pays de la Loire a très fortement augmenté suite à l'ajout de la culture de pommes à cidre non présentes dans le portefeuille en 2019. Pour la région PACA, la variabilité augmente car le quantile 90 augmente du fait de l'augmentation des surfaces assurées en prunes. Enfin pour les autres régions, on enregistre peu de changements.

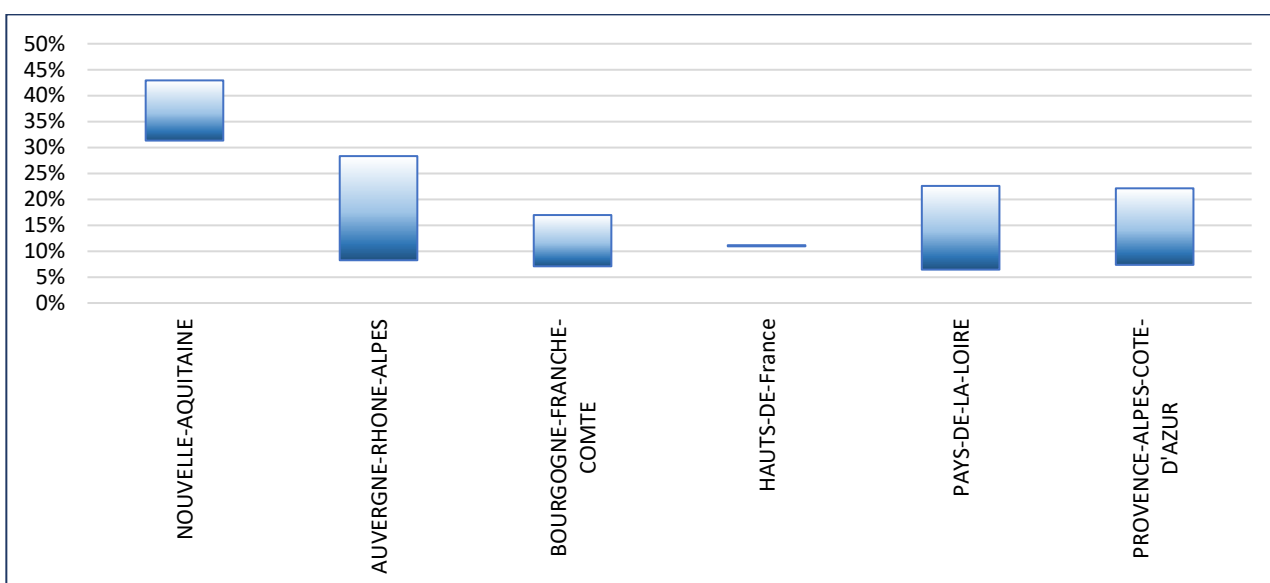


Figure 25. Variation des taux de primes et quantiles 10-90 par région pour la culture de pommes de l'assurance récolte 2020

II.8 Prairies

Les prairies sont entrées dans le contrat socle en 2016. Les surfaces assurées restent encore marginales par rapport aux autres catégories de cultures et le portefeuille est en régression pour la campagne 2020.

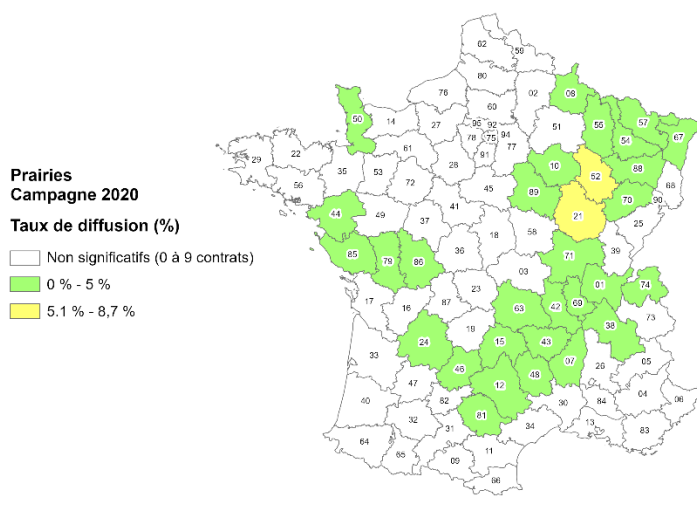
Analyse des contrats pour les prairies	2019	2020	% de variation
Nombre de contrats	1 678	1 228	-26,8
Surfaces assurées (ha)	151 913	102 570	-32,5
Taux de diffusion (%)	1,2%	0,8%	-33,2
Nombre d'exploitations assurées	1 678	1 228	-26,8
Capital assuré subventionnable (M€)	85,9	64	-25,5
Cotisation subventionnable (M€)	3,7	2,7	-27,0
Cotisation totale (M€)	4,4	3,5	-20,5
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	83,6	77,1	-7,8
Taux de prime (%)	4,3	4,2	-2,3

Tableau 24. Synthèse pour les prairies de l'assurance récolte 2020 et comparaison avec 2019

En 2020, le développement de l'assurance récolte ralentit sur les prairies avec une diminution d'environ 25% de la plupart des indicateurs. Les surfaces assurées ont notamment diminué de plus de 30%. La diminution du nombre de contrats et l'absence de nouveaux entrants dans le portefeuille marquent un arrêt vraisemblable de la diffusion du contrat à de nouveaux clients par les assureurs le commercialisant depuis 2016.

Les taux de primes restent stables entre les campagnes 2019 et 2020.

La cartographie des taux de diffusion en prairies est présentée en figure 26. La répartition des taux de diffusion pour les prairies se situe principalement sur un axe Nord Est-Sud, de la Lorraine au Tarn, qui matérialise les reliefs français (massifs des Vosges, massif alpin, massif des Cévennes).



Les taux de diffusion ont diminué dans les départements suivants : Yonne (-37,3%), Saône et Loire (-92,8%), Rhône (-57,7%).

De plus, plusieurs départements sont devenus non significatifs : l'Orne, la Charente, la Haute-Vienne, la Nièvre et l'Allier.

Figure 26. Cartographie des taux de diffusion par département pour les prairies – Assurance récolte 2020

Conclusion générale

L'année 2020 est marquée par un nouvel épisode de sécheresse, pour la troisième année consécutive. Cet événement climatique a particulièrement impacté les grandes cultures et les prairies. De plus, un épisode de grêle a également impacté l'arboriculture.

L'assurance multirisques climatique continue à se développer avec un taux de diffusion légèrement en augmentation. En revanche, le nombre d'agriculteurs qui choisissent cette solution de gestion des risques n'a pas évolué en 2020 et la structure des exploitations assurées reste globalement la même.

Les producteurs de grandes cultures, notamment les plantes industrielles, dans le Nord de la France, restent les principaux assurés. Plus de 40% des surfaces en plantes industrielles sont assurées en France en 2020 et plus de 30% des surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux. De plus, presque 30% des surfaces sont assurées en viticulture. Le portefeuille continue de progresser dans ces catégories de cultures.

En revanche, l'arboriculture et les prairies fourragères demeurent sous-équipées dans ce produit avec deux dynamiques différentes. L'arboriculture continue à se développer, le taux de diffusion augmente de 20% environ. A contrario, le taux de diffusion diminue de 30% pour les prairies.